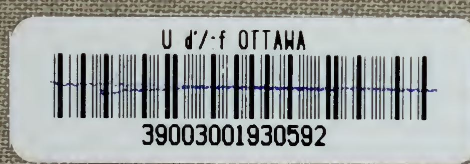

U d'/·f OTTAWA
39003001930592

L'ÉGLISE D'AVON

ET LE MEURTRE

DE MONALDESCHI

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CETTE ÉDITION

70 exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

EXEMPLAIRE N° 42



Ph. de Séréville del. Méaulle, sc.

VUE DE L'ÉGLISE D'AVON.

L'ÉGLISE D'AVON

ET LE MEURTRE

DE MONALDESCHI

PAR

ANTOINE VIDAL

Membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

PARIS

A. QUANTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

7, RUE SAINT-BENOIT, 7

M DCCC LXXIX



A MONSIEUR

le Vicomte Ch. de Villoutreys

Mon cher Ami,

Permettez-moi de vous offrir ces quelques pages, où paraît souvent le nom de la charmante petite église à laquelle vous donnez tant de marques d'affection.

Veuillez agréer ce modeste hommage, comme un souvenir des bons moments que nous avons passés ensemble, dans votre ravissant pays au chasselas doré et aux sites enchanteurs.

Croyez-moi votre bien dévoué,

A. V.

Paris, décembre 1878.

L'ÉGLISE D'AVON

ET LE MEURTRE

DE MONALDESCHI

« ... De sçauoir quand l'on a commencé de la bastir, ie n'en ay pû rien apprendre; mais bien se trouue-t-il qu'elle est vne des plus anciennes de toute la contrée... » (*Le Trésor des Merveilles de la Maison Royale de Fontainebleau,* par le R. P. F. Pierre Dan. Paris, M.DC.XLII.)

I.

Commune d'Avon. — Son territoire. — Sa population. — Histoire. — Église. — Son origine. — La cure est donnée en 1542 aux frères de la Trinité de Fontainebleau. — Louis XIV érige en paroisse l'église de Fontainebleau, en 1661. — Fondation de l'hôpital d'Avon, en 1662. — Louis XVI le fait reconstruire en 1775. — Il est réuni à celui de Fontainebleau en 1796. — Pierres tombales existant dans l'église d'Avon. — Caveau construit sous le chœur, par le père Eustache Tessier. — La cloche baptisée par Louis XIII. — Liste des curés d'Avon depuis 1803 jusqu'à ce jour. — Tombeau de Monaldeschi.

Lorsque le voyageur descend à la station dite de Fontainebleau, sur la ligne du chemin de fer de Paris à

Lyon, il lui faut encore franchir près de deux kilomètres avant de fouler le sol de la ville, mais tout lui laisse ignorer que l'hospitalité lui a d'abord été offerte par la commune d'Avon, dont dépend ce territoire; ce serait donc la station d'*Avon* et non celle de Fontainebleau qu'il aurait fallu, en toute équité, inscrire sur le tracé du chemin de fer. Il y a dans ce fait une usurpation évidente, et si nous étions en Normandie, dans la Normandie du bon vieux temps, s'entend, un vigoureux procès devant les *bonnets carrés* nous eût fait bonne justice! Mais que notre illustre voisine se rassure, nos prétentions sont beaucoup moins ambitieuses : nous ne lui demandons qu'une bien légère parcelle de l'attention que lui accordent ses admirateurs, pour la reporter sur sa très modeste vassale, qui, elle aussi, réclame sa place légitime dans les annales du passé.

La commune d'Avon faisait autrefois partie du diocèse de Sens, et était comprise dans la province de l'*Ile-de-France*.

Depuis le Concordat de 1802, elle appartient au diocèse de Meaux.

Elle se compose aujourd'hui de :

Avon;

Haut et bas Changy;

Le Monceau;

La Cave-Coinard;

L'avenue du chemin de fer;

Les Basses-Loges;

Une partie de Valvins.

Les derniers recensements ont donné :

En 1840, 1117 habitants;

En 1856, 1199 —

En 1861, 1359 —

En 1876, 1926 —

La partie historique de la commune, antérieure au XVIIe siècle, est peu connue; cependant nous possédons d'intéressants détails sur certains points de son territoire : les Basses-Loges, par exemple, ont eu, pendant plusieurs siècles, un prieuré sous le vocable de Saint-Nicolas, qui fut fondé en 1310 par Henry de Haulthey, sire de Loïs, chanoine de Roye en Vermandois, avec 10 livres de rente et six lits pour les *pauvres passans*. Deux religieux de la Charité de Notre-Dame au diocèse de Châlons administraient la maison. En 1352, un Bouchart de Montmorency porta la rente jusqu'à vingt livres, qui étaient à prendre sur les revenus des ponts et moulins de Samois. Pendant la première partie du XVe siècle, les fondations se trouvèrent ruinées par suite de l'invasion anglaise; mais vers la fin du règne de Charles VII, lorsque le pays fut délivré des étrangers, un riche et puissant seigneur de la Brie, Denis de Chailly, seigneur de Changy, fit don aux religieux de sa terre et seigneurie de Changy en 1456, et l'hôpital fonctionna de nouveau; mais un siècle s'était à peine écoulé, que les ressources devenant insuffisantes, les affaires du prieuré tombèrent en un tel état de misère qu'il fallut en modifier complètement l'administration. Les religieux carmes de Touraine achetèrent le prieuré des Basses-Loges aux frères de la Charité, le 15 février 1632.

La reine Anne d'Autriche fit rebâtir l'église, dont elle posa la première pierre, le 23 juillet 1661[1]. Cette église fut complètement démolie pendant la Révolution. Le prieuré, dont une partie des bâtiments existe encore aujourd'hui, est la propriété d'un particulier.

Le Monceau était le chef-lieu d'un ancien fief au moyen âge. Le roi Henri II acquit le manoir seigneurial d'une dame de Rochechouart, en 1606, et en 1641 on y établit une verrerie.

Vers la fin du XVIe siècle, la seigneurie d'Avon passa partie au roi de France, partie au couvent des Trinitaires de Fontainebleau, dont nous aurons bientôt l'occasion de parler.

Le village d'Avon, dont le côté nord est situé sur le versant d'une colline dominant la vallée, jouit d'une vue charmante en face le long viaduc du chemin de fer de Lyon-Méditerranée, reliant les deux coteaux; au sud, il tient à la forêt, et, à l'ouest, il borne le parc réservé du *château de Fontainebleau.*

L'église est le seul monument du village attestant une origine très ancienne; son architecture extérieure n'offre rien de particulier[2]; à l'intérieur, la nef, d'un style roman bien accusé, peut faire supposer que les premières constructions remontent au Xe ou XIe siècle[3].

La partie la plus ancienne comprend le chœur, le

1. Description historique du chasteau, bourg et forest de Fontainebleau, par l'abbé Guillebert. Paris, 1731. T. II, p. 155.

2. Voir le frontispice.

3. « La fondation de l'église d'Avon remonte au Xe siècle. » (Vatout, *Le Palais de Fontainebleau,* page 36.)

sanctuaire et le transept; elle comporte trois arcades de chaque coté.

Les bas-côtés et les arcades de gauche sont beaucoup moins élevés que ceux de droite, et datent bien évidemment de l'époque des premières constructions, qu'il n'est pas improbable de faire remonter, comme nous l'avons dit, jusqu'au xe ou xie siècle.

Le reste de l'église, principalement le côté sud, date du milieu du xvie siècle.

Le sanctuaire d'aujourd'hui comprend, avec son contour, trois arcades :

Dans la première se trouvent un banc particulier et le passage du chœur aux nefs de la sainte Vierge et de saint Fiacre.

Dans la seconde se trouve l'autel principal, et aux angles de la troisième sont placés les autels secondaires de la sainte Vierge et de saint Fiacre.

Le voisinage du palais de Fontainebleau donne à l'histoire de la paroisse d'Avon un intérêt exceptionnel; malheureusement, les documents qui la concernent sont rares, et bien peu ont été sauvés des naufrages du passé.

Deux ordonnances de Louis le Jeune de 1137 et 1141, datées du manoir de Fontainebleau (apud Fontem Bleaudi), prouvent que dès cette époque la Cour faisait de longs séjours dans ce lieu de plaisance. L'église d'Avon était la paroisse du manoir, et très probablement le seul lieu de l'endroit consacré à Dieu, car la charte de Louis VII fondant dans le palais la chapelle Saint-Saturnin, qui

existe encore aujourd'hui, n'est datée que de 1169 [1]. Ce n'est, toutefois, qu'un siècle plus tard qu'une ordonnance de saint Louis mentionne l'existence légale de la paroisse qui nous occupe, en qualifiant messire Guillaume, archevêque de Sens : *Prestre parochial d'Avon* [2].

Jusqu'en l'année 1542, la cure de la paroisse d'Avon fut desservie par un prêtre séculier ; mais, à cette époque, le cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, sur les instances du roi François Ier, en investit le ministre des frères de la Trinité, et, depuis lors, le service y fut fait par des religieux de cet ordre [3].

L'importance toujours croissante de la population du

1. M Vatout, dans son *Histoire du palais de Fontainebleau,* donne e texte latin de cette charte, in extenso. (*Pièces justificatives.*)

2. « A la requeste de Nicolas, chapellain de la chapelle de nostre maison de Fontainebleau, et pour a volontaire résignation qu'il a faite du consentement de nostre amé et féal Messire Guillaume, archevesque de Sens, et *prestre varochial d'Avon,* voulant toujours augmenter le divin service, avons donné et accordé pour perpétuelle aumosne aux religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité et des Captifs ladite chapelle avec tous ses revenus, et a maison pourpris dans laquelle demeuroit ledict chapellain, pour en joyr et user paisiblement et pour bastir et fonder en la mesme maison et dans le mesme pourpris, auprès du chasteau, un hospital pour les pauvres malades qui viendront des lieux voisins, déserts et arides, pour y estre nourris et traictez... »

Donné à Fontainebleau au mois de juillet 1259. (Archives du département de Seine-et-Marne à Melun. Dossier 119.)

3. Par un acte daté du mois de décembre 1529, François Ier avait repris aux frères de la Trinité une grande partie des bâtiments et des errains qu'ils possédaient autour du château pour créer la cour du Cheval blanc, le Jardin des Pins, le grand étang, la cour des fonaines, le mail, etc. L'original de cet acte sur parchemin, portant la signature de François Ier, existe aux archives de Seine-et-Marne, à Melun, sous a marque H, 125

bourg de Fontainebleau devait amener une modification profonde dans les destinées de la paroisse d'Avon. Louis XIII, au commencement de son règne, afin de faciliter aux habitants l'exercice du culte, avait fait construire une église dans la ville même, tout en respectant, cependant, les anciens droits.

Cet état de choses ne pouvait durer longtemps. Vers le milieu du XVII[e] siècle, on comptait à Fontainebleau de 1000 à 1200 familles; les embellissements successifs apportés au parc royal avaient nécessité la suppression d'un chemin direct qui joignait Avon à la ville, et, pour se rendre à l'église, les habitants de Fontainebleau devaient contourner le parc, ce qui devenait pour eux une véritable servitude. Aussi, en l'année 1661, une requête motivée, adressée à l'archevêque de Sens, demanda l'établissement « *d'une cure et paroisse particulière au bourg de Fontainebleau, pour estre desservie par un bon curé et nombre suffisant de prestres.* » Car, si on ne faisait pas droit à cette demande, « *il seroit à craindre que les peuples dudict bourg ne demeurassent, la plupart du temps, sans instruction, secours, consolation et assistement spirituel, aussi bien que ceux de la suite de la Cour, durant que Leurs Majestés sont à Fontainebleau.* »

Le samedi 5 novembre 1661, à trois heures de l'après-midi, une députation se présenta au Louvre et fut reçue par la reine mère, à laquelle une supplique fut présentée. Les choses ne traînèrent pas en longueur, car, le 18 du même mois, le roi Louis XIV écrivait de sa propre main la lettre suivante à l'archevêque de Sens :

« *Monseigneur l'archevêque de Sens, ne voulant pas*

partir d'icy sans achever tout ce qui regarde la cure de ce bourg et y entendre la messe du nouveau curé, j'ay esté bien ayse de vous tesmoigner par ceste lettre écrite de ma propre main, que vous ne scauriez rien faire qui me soit plus agréable que de venir vous-mesme, ou d'envoïer sans délay vostre official pour en faire l'establissement, et le poinct de la fondation ne vous doit pas arrester, car en attendant qu'on ayt trouvé quelqu'autre biais pour y pourvoir, j'ay commandé les expéditions nécessaires pour assigner sur telle de mes fermes qu'il sera jugé plus à propos, les six mille livres dont j'ay résolu de doter ladite cure et le desdommagement du curé d'Avon, et ce par préférence à toutes charges, en sorte que ce sera en fond très asseuré; me promettant donc que vous n'apporterez aucun retardement à ce qui est en cela de mon intention, je ne feray celle-cy plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur l'archevêque de Sens, en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau, le 18me de novembre 1661.

« LOUIS. »

Collationnée à l'original par moy soussigné, Durand, curé de Fontainebleau ; lequel est à Saint-Lazare[1].

Les lettres patentes érigeant en paroisse l'église Saint-Louis de Fontainebleau furent données à Vincennes en septembre 1663, et enregistrées au greffe du parlement de Paris, le 8 mars 1664[2].

1. Archives de Seine-et-Marne, Melun. Dossier G. 492. — Cette lettre a été reproduite dans le Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne de l'année 1865, p. 112.

2. Archives de Seine-et-Marne, à Melun. Dossier G. 492.

Le bénéfice de la nouvelle cure fut attribué aux prêtres de la mission de Saint-Lazare.

Ce changement ne devait pas s'opérer sans de vives protestations de la part des Trinitaires [1], qui étaient en possession de la cure d'Avon depuis plus d'un siècle ; ils allèrent, dans leurs réclamations processives, jusqu'à braver l'autorité royale, et obtinrent quelques compensations ; mais leurs anciens droits sur les habitants de Fontainebleau furent définitivement abolis.

Nous n'avons pas à entrer plus avant dans ces discussions dont les archives du temps sont pleines ; elles n'offrent aucun intérêt spécial au sujet qui nous occupe.

Malgré cette sorte de disgrâce, la commune d'Avon ne fut pas privée de la faveur royale. Louis XIV, à la solli-

1. L'ordre des Trinitaires fut fondé en 1198, sous le pontificat d'Innocent III. Jean de Matha et Félix de Valois en furent les fondateurs. Ce Félix de Valois était un ermite qui vivait alors dans un bois du diocèse de Meaux, auprès du bourg de Gandelu-en-Brie. — Le but de cet ordre était la rédemption des captifs faits par les infidèles. Une des règles imposait aux religieux l'obligation de ne voyager que montés sur des ânes, de là leur vint le nom de *Frères aux asnes*. — Leur costume consistait en une soutane de serge blanche avec un scapulaire de même étoffe, sur lequel était dessinée une croix rouge et bleue.

« *Asinorum ordo, ita dictus ordo S. Trinitatis, seu Mathurinorum, quod cum iter agerent, asinis tantum vehi iis liceret, non equis... quem solebant appellare ordinem asinorum, eo quod asinos equitabant, non equos*. Du Cange, *Glossarium*. »

Leur couvent à Paris était situé, à la fin du XIIIe siècle, rue *Saint-Matelin,* qui fut appelée plus tard *des Mathurins;* aujourd'hui la rue *Du Sommerard*.

Ils avaient un hôpital dans l'ancienne rue *Darne-estat,* devenue rue *Dennestal* et ensuite *Grenetat*. Cet hôpital était construit sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le *vassage de la Trinité;* on l'appelait *la trinité aux asniers*.

citation de la reine Anne d'Autriche, fonda, en 1662, un hôpital dans le village : quatre religieux de Saint-Jean-de-Dieu, un aumônier et trois serviteurs y furent établis, et le roi leur accorda sur sa cassette une somme annuelle de 1800 livres, qui fut portée plus tard par Louis XV à 3000 livres.

L'hôpital était destiné aux pauvres habitants d'Avon et aux bas officiers de la maison du Roi pendant le séjour de la Cour à Fontainebleau. L'acte de fondation ordonnait que la maison serait couchée et mise sur l'état des bâtiments de Fontainebleau, et que les religieux seraient exempts de tous droits d'amortissement. Il n'y avait à l'origine que six lits, d'autres y furent fondés par la suite.

En 1775, Louis XVI fit reconstruire entièrement l'hôpital, et des bâtiments plus vastes remplacèrent ceux datant de la fondation.

La Révolution vint anéantir à jamais cette institution de bienfaisance, mais avant de succomber définitivement, elle se traîna dans une agonie dont les pièces officielles du temps font un triste tableau.

En 1788, l'hôpital était servi par cinq frères de la Charité, dirigés par un supérieur.

Lorsque parut le décret abolissant les ordres monastiques, le personnel des couvents se sépara en deux catégories bien distinctes :

1° Ceux dont la vocation était assez sincère pour persévérer dans la carrière qu'ils avaient choisie, ce qui valut plus tard à beaucoup d'entre eux l'échafaud ou l'exil;

2° Ceux qui profitèrent de la loi nouvelle pour reprendre leur liberté.

Dans certains ordres, la liquidation était facile : tous, quelle que fût leur opinion, étaient mis dehors, et les bâtiments fermés ou démolis ; le néant succédait sans trop de difficultés à la vie ! Mais dans les ordres hospitaliers, les choses ne pouvaient être ainsi conduites : il y avait là toute une organisation destinée au soulagement immédiat de souffrances qu'on ne pouvait congédier aussi lestement. On comprend à quelles complications devaient aboutir, pour les hôpitaux surtout, ces brusques changements.

Des cinq frères composant le personnel administratif de l'hôpital d'Avon, trois s'étaient montrés indignes de la mission qu'ils avaient à remplir. Sur la demande du supérieur lui-même, l'assemblée directoriale du département nomma une commission qui, après avoir constaté les faits signalés, décida, en date du 18 novembre 1791, que l'hôpital serait mis sous la surveillance immédiate de la municipalité d'Avon et de Fontainebleau [1]. Le Supérieur et les frères Philibert et Frionet qui, dans ces pénibles circonstances, s'étaient montrés pleins de dévouement et de fidélité à leurs devoirs, furent seuls maintenus pour remplir les fonctions exigées par le service.

Privé de la dotation qu'il prélevait sur le trésor royal, l'hôpital d'Avon se trouva bientôt en face de ressources tellement insuffisantes, qu'il lui devint impossible de conserver des malades, et un décret paru le 23 frimaire an V, en ordonna la réunion à celui de Fontainebleau ; la

1. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée directoriale de Seine-et-Marne. Archives de Melun. Dossier L. 473.

translation des services eut lieu le 28 décembre 1796 (8 nivôse an V).

La maison fut vendue ainsi que ses dépendances, et après avoir servi à divers usages, les R. P. Rédemptoristes diocésains y établirent leur résidence au mois d'août 1860 et l'habitent encore aujourd'hui.

Revenons à l'église, dont nous avons à nous occuper plus particulièrement.

Le voisinage du palais de Fontainebleau n'enrichit pas la paroisse d'Avon, et, des splendeurs qui l'entouraient, elle n'a conservé que les tristes souvenirs. Cette charmante retraite était comme le sanctuaire où venaient s'éteindre les derniers échos de toutes les joies magnifiques et bruyantes de la Cour de France :

A l'hôpital, les serviteurs royaux atteints par la maladie ;

A l'église, les grandes douleurs morales d'autant plus poignantes, que les larmes ne pouvaient couler librement dans le palais enchanté, où les rois ne voulaient rencontrer que fêtes et plaisirs.

Combien de nobles dames, quittant furtivement leurs habits dorés, sont venues se prosterner avec humilité sur les dalles humides de la petite église, et demander à Dieu les consolations que lui seul pouvait apporter à leurs cœurs affligés.

La mort, toujours prodigue, a favorisé de ses dons l'antique chapelle : officiers de nos rois, savants, artistes, religieux, bourgeois de Fontainebleau, trouvèrent le repos dans ce lieu paisible.

Le sol de l'église était couvert d'inscriptions tombales

que les pas des fidèles, plus encore que le temps, effaçaient chaque jour davantage. Pour éviter la disparition totale de ces épaves du passé, on eut, depuis peu, l'heureuse idée d'enlever toutes les pierres commémoratives pour les sceller aux murs du monument. En voici la copie exacte, à laquelle nous joignons, quand l'occasion s'en présente, de courtes notes historiques qui, nous l'espérons, donneront quelque intérêt à cette douloureuse nomenclature.

A l'entrée de l'église, sous le porche, ont été inhumés deux hommes qui ont laissé de beaux souvenirs comme savants : Bezout et Daubenton. Les inscriptions suivantes ont été placées de chaque côté de la porte d'entrée.

A droite :

CY GIT

ÉTIENNE BEZOUT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET DE CELLE DE LA MARINE, EXAMINATEUR DES GARDES DU PAVILLON ET DE LA MARINE ET DES ÉLÈVES ET ASPIRANTS AU CORPS ROYAL D'ARTILLERIE, CENSEUR ROYAL, NÉ A NEMOURS, LE 31 MARS 1730 ET MORT AUX BASSES-LOGES, LE 27 SEPTEMBRE 1783.

Géomètre savant, philosophe paisible,
Père, époux, citoyen, ami tendre et sensible,
Son savoir fut profond, son esprit pénétrant.
Il connut les plaisirs que donne la sagesse;
Il vécut pour les siens, cultiva leur tendresse
Et fit de leur bonheur son bonheur le plus grand.
Pour sauver de l'oubli son nom et sa mémoire
Ce marbre était sans doute un témoin superflu;
Mais des regrets que laisse après lui sa vertu
L'amitié se console en parlant de sa gloire.

L'Europe a vu périr et presque au même temps
Euler si renommé chez les Germains sçavans,
Bezout et d'Alembert non moins chers à la France.
Oh! quel siècle fécond en vertus, en talens
Pourra de certains noms remplir le vide immense.
Qu'il repose en paix.

Le 27 décembre 1807, Mlle Louise-Céleste Bezout fut inhumée dans le même tombeau que son père, sous le porche de l'église; l'acte de décès porte : « Fille majeure de M. Etienne Bezout, membre de l'Académie des sciences, et de Cécile Malardeuf[1] ».

A gauche :

CY GIT
EDME LOUIS DAUBENTON
ANCIEN GARDE DU CABINET
D'HISTOIRE NATURELLE
DU ROI, DES ACADÉMIES DE
NANCY ET DE PHILADELPHIE
DÉCÉDÉ EN SA MAISON DE
SAINT-AUBIN LE 12 DÉCEMBRE
1785 A L'AGE DE 55 ANS.
PRIEZ POUR LUI.

Pendant la tourmente révolutionnaire, Mmes veuves Daubenton et Bezout, craignant de voir les tombes de leurs maris violées comme tant d'autres, firent enlever les épitaphes, qui furent replacées en 1802, à la suite d'un service solennel auquel la lettre de convocation

1. Extrait du registre des actes de décès de la paroisse d'Avon.

suivante appela les anciens amis ou admirateurs des défunts :

« Basses-Loges, ce 3 fructidor, an X.

« Vous êtes invité, de la part de Mme veuve Bezout, à assister au service qui sera célébré en l'église paroissiale d'Avon, lundi prochain 5 fructidor an 10 (22 août 1802), à 8 heures et demie du matin, en mémoire d'Étienne Bezout, de l'académie des sciences, dont l'épitaphe sera replacée le même jour sur son tombeau, en vertu des ordres donnés à cet effet par le citoyen Lagarde, préfet de Seine-et-Marne. »

En pénétrant dans l'église, nous gagnons de suite la travée sud (à droite), et suivons chaque pierre tombale scellée dans le mur, en lui assignant un numéro d'ordre :

TRAVÉE SUD (COTÉ DROIT

Nos 1 à 32.

1

CY-GIST ET REPOSE
LE CORPS DE LA Vve ....
ET PRIEZ DIEU
POUR SON AME
LAQUELLE DÉCÉDA LE
— SEPTEMBRE 1624

2

(*Effacé*)

3

L'inscription de cette pierre tombale, encore lisible en partie aujourd'hui, a été relevée, il y a plusieurs années, par un archéologue distingué, M. Aug. Le Prevost. Elle portait alors les mots suivants :

— KEVZ. NOSTRE SIRE LE ROY DE FRANCE
ET KEV. MADAME JEHANNE, ROYNE DE
FRANCE ET DE NAVARRE, QUI TRESPASSA L'AN
DE GRACE M.CCC ET VII L'AN.DEMEIN DE
LA St CLER DIVER DY....[1]

(*4 et 5 effacés*)

6

CY-GIST SOUS CET-
TOMBE LE CORPS DE DE-
FEUNT NICOLAS MELLIQUE
MARCHANT VINAIGRIER
NATIF DE FONTAINEBLEAU
QUI TRESPASSA LE 12^e
JOUR DE JANVIER 1637
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

1. Cette pierre recouvrait les restes d'un Queuz de Philippe le Bel, décédé pendant l'année 1307. Le nom étant effacé, nous en sommes réduits aux conjectures.

On sait que les cuisines des rois de France étaient dirigées par des officiers que l'on appelait Queuz. Il y avait en première ligne le mestre Queuz ; venaient ensuite les queuz, aideurs, asteurs, paiges, souffleurs, saussiers du commun, saussiers devers le Roy, etc.

L'office de mestre Queuz était une charge très importante ; les plus

7

CY DEVANT REPOSE
LE CORPS DE NICOLLE
SAINCTON FEMME
DE JEAN CHAST
INIER QUY DÉCÉDA
LE 22 FÉVRIER
1670
PRIEZ DIEU POUR
SON AME.

8

CY-GIST
ET REPOSE
CLAUDE COTRE
VIVANT TALIEUR DE
PIERE DEMEURANT
A FONTENBELIAUX
DÉCÉDA LE DERNIER
JOUR DE MARS. MIL
SIX CENS XXX.

grandes familles comptèrent des mestres Queuz parmi leurs membres, ainsi en l'année 1307, un sieur de Harcourt, chevalier, seigneur de la Sancoye, était mestre Queuz de France.

Le personnage dont nous nous occupons était donc un Queuz, autrement dit un officier de bouche de Philippe le Bel. C'est le seul renseignement positif que nous transmette cette pierre tombale dans son état actuel.

9

CY-GIST LE CORPS DE
HONNORABLE HOMME
BARTZELEMI CANTO
EN SON VIVANT SERGANT
TRAVERSIER PŌ LE —[1]
EN SA FOREST DE BIÈRE
A FONTAINEBLEAU LEQUEL
EST DÉCÉDÉ LE XIIIe MAY
PRIEZ DIEU 1647 POUR LUY.

10

CY-GISENT LES CORPS
DE FEU HONORABLE HOMME
JEREMIE SCLAVY: VIVANT Me
MENUISIER A FONT^au QUI DÉCÉDA
LE 26 DE MAI 1633
ET
DE FEUE HONORABLE FEMME
CATHERINE DUMÉE SON ESPOUSE
AUPARAVANT DÉCÉDÉE LE 31
D'AOUT 1625
PRIEZ DIEU POUR LEURS
AMES.

1. « Traversier (*Traversarius, cursorius*), sergent trauersier et cheuaucheur, n'es qu'un mesme office de pareille function : trauerse, c'est une sente ou petit chemin, qui destourne à trauers du droit et grand chemin d'où vient que l'on dict : courir à la trauerse..... et ainsy ces sergents sont dicts trauersiers, à cause que leur deuoir est de brosser et trauerser les forêts, passer et repasser de çà, de là, tout au trauers d'icelles, et les cheuaucheurs parce qu'ils vot à cheual; ès

11

CI-GIST HONNESTE HOMME
NICOLLAS GIRAR GARDE DES
PLAISIRS DU ROY EN LA FOREST
DE BIÈRE, QUI DÉCÉDA LE 3^e^
JOUR DE JUIN 1644. PRIŒ DIEU
POUR SON AMME.

12

CY-GIST-NOBLE HOME MICHEL
BLIGUET EN SON VIVANT GARDE-
... ...
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Cette inscription en partie effacée, entoure un écu portant au milieu un chevron, en pointe un monde cerclé et au canton senestre du chef une étoile. Les hachures des couleurs n'existent plus.

13

CY-GIST HONORABLE FÈME
KATHERINE TANNEUR AN
SŌ VIVANT FEMME DE
JEHAN DEJOURS LOUP
VETIER DU ROY NRE S[e]
EN LA FOREST DE BIÈRE
LAQUELLE TRESPASSA LE 2[e]
JOUR DE NOVEMBRE 1564

anciens règlemens de Normandie, ils sont appellez sergens tournans ou tournoyans et volans, qui vont par toute la forest. »

(Les Edicts et ordonnances des Roys, règlemens, etc. des eaves (eaux) et forests par le S[r] de Sainctyon. Paris, 1610, in-f°, p. 133. Livre I, titre IX.)

14

CY-DEVANT REPOSE
LE CORPS D'HONORABLE
HOMME TOUSSAINCT
MORET VIVANT M^e^
MASSON A FONTAINEBLEAU
QUY DÉCÉDA LE 2^e^
JOUR DE MAY 1670 —
LA 48e DE SON AAGE
PRIÉ DIEU POUR SON
AME.

15

CY DEVANT REPOSE LE CORPS DE
. . . . . MINGUET . . .
. . . . EST . . . LE 17
MARS . . . DIEU POUR
SON AME.

16

CY DEVANT
REPOSE LE CORPS DE
HONORABLE HOMME
CHRISTOPHE BROSSARD VIVANT
MESSAGER DE FONTAINEBLEAU
A PARIS LEQUEL DÉCÉDA LE
DIMANCHE 8e AVRIL 1668
AAGÉ DE 69 ANS. PRIEZ DIEU
POUR SON AME.

17

CY GIST JEHAN MORTILLO. . .
QUI TRESPASSA
LE ... SEPTEMBRE 1610. PRIE
DIEU POUR SON AME.

Cette inscription, en partie illisible, entoure une grande croix placée sur une tête de mort.

18

CY GIST HONORABLE
HŌME NOVEL MICHENET
EN SON VIVANT SERGENT
DANGEREULX LEQUEL[1]
TRESPASSA LE HUICT
IESME JOUR DE NOVEMBRE
M : V : C : L : IX PRIÉ DIEU POUR
SON AME : CY GIST HŌBLE
FĒME KATHERINE ALIX FĒME
DUD. MICHENET A DONÉ A L
ÉGLISE DE CEANS PAR TESTA-
MENT 8 LIVRES 15 SOUBZ T. PO
ŪR ESTRE MISE AU PRIÈRE DE CEANS
AU QUATRE FESTE E
NUELE-LA QUELLE TRESPASSA
LE PREMIER JOUR DE
JANVIER 1570. PRIEZ DIEU
POUR SON AME.

1. Le titre de sergent dangereux tire son origine d'une ancienne coutume normande : « *Tiers* et *danger* sont que toutes les forests de Normandie qui ne sont du tresfond du roy, desquelles les tresfonciers

19

Sur cette pierre tombale est gravée une croix élevée sur un socle, avec l'inscription :

CY GIST ANTHOINE MARICHAULT
FILS DE ANTHOINE MARICHAULT
QUI DÉCÉDA LE 2e JANVIER
1611 . . . . . .
(Le reste est effacé.)

20

Une croix.
Inscription illisible.

n'ont spéciale exemption par chartre et usage, sont tenus à *tiers* et *danger* du roy ; est à sçavoir qu'iceux tresfonciers ne peuvent faire vente ordinaire ni exploiter en leurs tresfonds sans licence du roy, qu'ils ne perdent toute la vente, laquelle pour ce est forfaite. » (Du Cange, *Glossarium,* au mot *Dangerium.*)

Les sergents dangereux étaient chargés spécialement de surveiller l'exécution des ordonnances concernant la redevance de *tiers* et *danger*. Plus tard, les attributions du sergent dangereux furent augmentées ou modifiées; ainsi une ordonnance de Henri II, du mois de février 1552, créant deux charges de ce genre dans le bailliage d'Orléans, se termine par ces mots : « ... Et mesmes pour cueillir et lever les amendes, forfaictures et confiscations qui nous seront adjugées par lesdicts officiers. »

Un édit du 2 septembre 1597 porte :

« Les sergens dangereulx seront tenus faire faire silence et mettre à exécution tous les mandemens et ordonnances de Iustice, et obeyr en tout et partout à ce qui leur sera commandé par les maistres, lieutenant et substitut du procureur général du Roy. »

21

CY GIST ET REPOZE LE CORPS DE
HONESTE HOMME ADRIEN CHARPANTIER
MAISTRE CHAPELLIER DEMEURANT A
FONTAINEBLEAU QUI DÉCÉDA LE 17 NOVEMBRE
1643. PRIEZ DIEU POUR SON AMME.

22

CY-GIST HONNORABLE HOMME
JEHAN LE MAIRE-VIVANT CONSIERGE
DES HÉRONNIÈRES
LE QUEL D. . . . . . . 2^{e}
JOUR DE MAY 1638. PRIEZ
DIEU POUR SON AME.

23

CY GIST ET REPOZE LE CORPS DE
HONESTE HOMME PIERRE PETIT
MARCHANT MEGISSIER DE
MEURENT A FONTAINEBLEAU
QUI DÉCÉDA LE 19e JOUR DE
JUIN 1647. PRIEZ DIEU POUR
SON AME.

24

CY GIST ET
REPOZE LE CORPS DE
DEFUNT HONORABLE
HOMME MATHURIN TESTAR....
VIVANT.....
DEMEURANT A FONTAINEBLEAU
LEQUEL DECEDA LE...
D'OCTOBRE 1646. PRIEZ DIEU
POUR SON AME

25 et 26

En grande partie effacées.

27

CY DEVANT GISTE LES CORPS DE
DEFUNCT HONORABLE
HOMME ISAC JAMYN VIVANT
DEMEURENT A FONT — QUI
DÉCÉDA LE 22 DE NOVANBRE 1616
ET
DE FEUE HONORABLE FEMME
CLAIRE DAZIER SON ESPOUSE
AUPARAVANT DÉCÉDÉE LE 9
D'OCTOBRE 1612 ET DE ANNE
ET MAGDAILENE JAMYN
LEURS ENFANTS. PRIEZ DIEU
POUR LEURS AMMES

28

CY GISENT LES
CORPS DE DEFFUNCTES
HONNORABLES PERSONNES
ESTIENNE CORNEILLE, VIVANTE
VEVE DE FEU HONNORABLE HOMME
MES^C PIERRE BOURDOIS, VIVANT LIEUTENANT
AU BAILLIAGE DE LA CHAPELLE LA REINE QUI
DÉCÉDA LE 27 DÉCEMBRE 1648
ET DE GENEVIEVE SIMON VIVANTE FEMME
D'HONNORABLE HŌE AUBIN BOURDOIS M^RE
CHIRUR^EN IVRÉ LIEUTENANT DU PREMIER
BARB^ER-CHIR^EN DU ROY CONTROLLEUR DES RAPORS
A FONTĀN. ET BANLIEU D'ICELUY QUI
DÉCÉDA LE 14 DÉCEMBRE 1663.
ET PIERRE VINAGE VIVANT OFF. DE LA
BOUCHE DU ROY, GENDRE DUDICT
BOURDOIS QUI DÉCÉDA LE 2
MAY 1667.

29

L'AN-MIL-SIX-CENS
DIX-LE DIX^ME JUIN
GRACIEUX JAMIN A
FAICT POSER CESTE
TOMBE OU REPOSENT
LES CORPS DE SES
PRÉDÉCESSEURS. PRIEZ
DIEU-PŌ-EULX[1].

1. En l'année 1612, Gracieux Jamin était concierge de la maison de la fontaine au château et jardin de Fontainebleau. Cette charge lui était payée 300 livres par an.

Il avait également la garde des volières et viviers du château. En 1612, il reçoit pour dépenses de ce chef : 440 livres.

(Champolion. *Fontainebleau*.)

30

CY-GISENT LE CORPS DE HONNESTE
FEMME .... VIVANTE FEMME DE ...
FRANÇOIS DE CAN .... GOUVERNANTE
DES .... DE FONT^{au} .... 1642 ET
AUSSY ... ET ... DE CAN ET ANTOINETTE
LEURS ENFANS ... L'ANÉE I...
PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

31

CY GIST ET REPOSE LE
CORPS DE HONORABLE
HOMME FRANÇOIS
DE CAN JARDINIER
DU ROY QUI DÉCÉDA LE
DERNIER JOUR DE MARS 1645
PRIŒ DIEU POUR SON AME.

32

CAY-GIS-LE COR
S.... REPPOSE-DE
HONNORABLE
HOMME MATHI
EU-SOIN-PINTRE
BOURGOIS DE
CE LIEU DE FONTAINEBLEAU
DESEDA LE DERNIE..
JOUR DE NOVEM
BRE. MIL-CIX-CANS-TRAISE
PRIE-DIEU-POUR
SON NAMME.

TRAVÉE SUD (COTÉ GAUCHE)

Nos 33 à 36.

33

CY GIST ET REPOSE LE CORPS
DE HONNORABLE HOMME
JACQUE MOULET EN SON
VIVANT JARDINIER DU
ROY EN SON CHASTEAU DE
FONTAINEBLEAU LEQUEL
DÉCÉDA LE — JUIN
1622. PRIEZ DIEU POUR SON AME

34

CY-GIST ET REPOSE DAMOISEL-
LE HENRIETTE DU-BOIS-FEMME
DE NOBLE HOMME-PIERRE DOR-
CHAIMER-ESCUIER-SIEUR LE-
BRUN-VALET DE CHAMBRE
ORDINAIRE DU ROY-QUI DÉ-
CÉDA LE VINCTIEMME JOUR
DE FEBVRIOE-MIL-SIX-CENS
HUICT. —
ET DAMOISELLE MAGDELAINE
DORCHAMIER LEUR FILLE QUI
DÉCÉDA LE QUINZIEMME
JOUR DE MARS 1626. PRIEZ
DIEU POUR LEURS AMES.

35

CY GISTE
SOUBZ CESTE TOMBE
LE CORPS DE MAISTRE
PHILIPPE CHAUVIN
MARCHANT ET
CORDONNIER-EN
SON VIVANT
DEMEURANT A
FONTAINEBLEAU
LEQUEL DÉCĒDA LE
14-IEME-JOUR DE
MARS 1645. PRIÉ
DIEU POUR
SON AME.

36

CY GIST HONORABLE HOMME FEU
AMBROISE DUBOIS NATIF D'ANVERS EN
BRABANT — VIVANT VALLET DE CHAMBRE ET
PAINTRE ORDINAIRE DU ROY. LEQUEL
EST DÉCCÉDÉ LE XXVIIe DÉCEMBRE MVIXV
PRIEZ DIEU POUR SON AME[1].

1. Ambroise Dubois était un peintre de talent; il a beaucoup travaillé à l'embellissement du château de Fontainebleau. Toutes les peintures de la galerie de Diane, refaites sous Henri IV, étaient de lui. Il laissa deux fils, Jean et Louis, qui reçurent de Louis XIV, en 1644, la charge de conservateurs des tableaux se trouvant dans le château de Fontainebleau. Le peintre Fréminet qui décora la chapelle était leur frère de mère.

Jean Dubois était lui-même un peintre très distingué; la grande Descente de croix de la chapelle de la Sainte-Trinité fut peinte par lui.

TRAVÉE SUD (ENTRE LES COLONNES)

Nos 37 à 42

37

CY GIST ET REPOSE LE CORPS
DE HONORABLE HOMME
ROBERT BERGERON EN SON VIVANT
SERGENT ROYAL AU BAILLAGE DE MELUN
DEMEURANT A FONTAINEBLEAU
LEQUEL DÉCÉDA LE 21 DE JUILLET
1637. PRIEZ DIEU POUR SON AME

38 et 39

(*Effacés.*)

40

DEM.-A-FONTAINEBLEAU

HEU MIHI. DIÑE
QUIA-PECCAVI NIMIS-IN
VITA-MEA-QUID-FACIAM
MISEI-UBI-FUGIAM-NISI
AD-TE-DEUS-MEUS
MISERERE-MEI-DUM
VENERIS-IN-NOVSS^{mo}
DIE.

LA PRSENTE-A-ESTE-FAICT
POSER-PAR-MATHURIN-ALLEXANDRE
FILZ-DUDICT NICOLAS ALLEXANDRE. LE 30^{e}
JOUR D'AOUST. 1563.
CY GIST HONORABLE HOMME MATHURIN
ALLEXANDRE FILS. SON VIVANT
SERGENT GARDE ORDINÈRE POUR
N^{re} SIRE-EN-SA-FOREST-DE-BIÈRE.
FILZ DU DICT NICOLAS-LEQUEL TREPASSA
LE CINQUIESME-JOUR-DE JANVIER 1597
AGÉ DE 7... A

CREDO-QUOD-REDEMTOR-MEUS VIVIT ET IN
NOVISSIMO DIE DE TERRA SURRECTURUS
SUM ET IN CARNE MEA VIDEBO DEUM SAL-
VATOREM MEUM. PRIEZ DIEU POUR SON AME.

LEQUEL-TRESPASSA-LE-26-JO^{r}-DE-FEBVRIER L'AN 1560.

CY-GIST-HONORABLE

HÔME-NICOLAS-ALEXANDRE-EN-SON-VIVANT MARCHANT

41

CY GIST HO
NORABLE HOMME
ESTIENNETTE CORNEIL
EN SON VIVANT FEMME
DE HONORABLE HOMME MA
THURIN ALEXANDRE SERGENT
GARDE ORDINAIRE POUR LE ROY
EN SA FOREST DE BIÈRE LAQUEL
LE TRESPASSA LE DERNIER JOUR
D'OCTOBRE MDLXXX. PRIEZ
DIEU POUR SON AME.

42

CY GIST LE CORPS DE DESFUNCT NOBLE
HOMME M. ROBERT JAMIN VIVANT GARDE
MARTEAU[1] DU ROY EN SA FOREST DE
FONTAINEBLEAU ET DÉPENDANCES D'ICELLE
ET COMMIS AU CONTROOLLE GÉNÉRAL DES
BASTIMENS DE SA MAJESTÉ DE QUI LE
TRESPAS ARRIVA LE 14 MARS 1652 ET DE
SON AAGE LE 57 ET FUT ACCOMPAGNÉ
DU REGRET ET DES LARMES DE TOUS.
SA FIDELITÉ AU SERVICE DU ROY ET
SA DOUCEUR ENVERS LES INFÉRIEURS
LA RENDU TRÈS RECOMMENDABLE.
SA PATIENCE DANS LA MALADIE LE FIT
ADMIRER ET SON INTÉGRITÉ EN
TOUTE SA CONDUITE A LAIS P LA
POSTÉRITÉ UN EXEMPLE DE VERTU.
SON ESPOUZE POUR MONUMENT DE
SON AMOUR ET DE SA DOUCEUR LUY A
DRESSÉ CE TOMBEAU ET TE DEMANDE
PASSANT DES VOEUX ET DES PRIÈRES
POUR LE REPOS DE SON AME.

1. Le garde Marteau était chargé de marquer les bois mis en vente

CHŒUR, COTE DROIT (FACE A L'AUTEL)

43

D. O. M.
P. JOANNES DESEAUX PRESBITER
CONVENTUS REGIS FONTIS BELLAQUENSIS
ORDINIS SS. TRINITATIS PROFESS. HIC JACET
QUI POSTQUAM ANNOS 25 VICE MINISTRI
DICTI CONVENT. SOLICITUDINEM HUJUS
ECCLESIÆ STRENNE GESSIT OBIIT
OIUM CUM LUCTU OETATIS
ANNO 65. REPARATOE SALUTIS ANNO
1631. DIE VERO MENSIS JULII 7
PRECARE LECTOR TE SIMILIS
EXITUS MANET.

CHŒUR, COTÉ GAUCHE (FACE A L'AUTEL)

44

SISTE MORTALIS ET ATTENDE
SPEM HIC BEATAM EXSPECTAT REVEREN-
DISSIMUS PATER AC DOMINUS D. EUS-
TACHIUS TEISSIER TEMPLI HUJUS ET
FONTIS BELLAQUEI PASTOR PRIMARIUS,
QUI, DUM VIVERET LUDOVICI MAGNI
A SECRETIS CONCIONIBUS ET ELEEMO-
SYNIS FUIT, DOMUS REGIÆ MINISTER
ET ORDINIS SS. TRINIT. GENERALIS ELECTUS
HIC FRATRIBUS SUIS IN VITA AMABILIS
UT IN MORTE NON SIT SEPARATUS
HOC COMMUNE SIBI ET IPSIS SUBSTRUXIT
SEPULCHRUM ANNO DOMINI 1690.

une ordonnance de François I[er] du mois de mars 1516 dit : « Voullons que les bois des ventes qui seront adiugées soient martellez et marquez par les pieds corniers, des marteaux des maistres des gardes, gruyers et verdiers chacun en leur garde, grurie ou verderie... »

CHŒUR, COTÉ GAUCHE (LATÉRAL)

45

HIC JACET
R. P. I. BARTHOLOMEUS SIMEON THŒRY
SACRÆ FACULTATIS PARISIENSIS DOCTOR THEO-
LOGIÆ DEFINITOR GENERALIS ORDINIS S.
TRINITATIS REDEMPTIONIS GASTINORUM
PROVINCIÆ FRANCIÆ PROVĪCIALIS
REGIÆ DOMUS FONTISBLANDI MINISTER
AC REDEMPTIONEM CAPTIVORUM .... M..
.. SERVITUTE ..... HOC MUNE ....
RELIGIONIS OFFI .... GLORIOSE FUN ....
O. D XXI ... MA.... MDCCXXIII
NE MORETUR.

CHŒUR, COTÉ DROIT (LATÉRAL)

46

CY GIST LE F. COSME POLONCEAU
RELIGIEUX DE L'ORDRE DE LA CHARITÉ
DÉCÉDÉ LE 14 JUILLET 1679.
PRIEZ DIEU POUR LE
REPOS DE
SON AME.

On remarquera l'inscription latine de la pierre 44, placée au côté gauche du chœur, faisant face à l'autel, et qui se termine par ces mots : « *Hoc commune sibi et ipsis substruxit sepulchrum anno Domini*, 1690. »

Le père Eustache Tessier, curé d'Avon, mort le 3 janvier 1693, eut, ainsi qu'il le dit, la pieuse idée de faire creuser au milieu du chœur un caveau, où devaient être réunis les restes mortels de tous les curés d'Avon, morts et à mourir. Ce caveau fut ouvert en 1874, on y trouva quantité d'ossements, mêlés à des débris de tout genre, qui avaient été jetés là pêle-mêle à l'époque de la Révolution. On procéda à un nettoyage complet : les ossements furent mis à part dans un grand cercueil, et le caveau débarrassé de tous les objets qu'il renfermait.

Pendant le courant de l'été de l'année 1878, nous avons eu l'occasion de visiter cette triste demeure et voici le résumé des notes que nous avons prises *de visu :*

« Nous nous trouvons dans un caveau voûté ; le sol et les murs sont parfaitement propres et en très bon état. Au fond, côté nord, apparaît une masse haute d'environ un mètre, et occupant toute la longueur du mur ; cette masse, qui est de couleur blanc de neige, offre des irrégularités et des trous noirs sur toute sa surface supérieure ; nous nous approchons, et après avoir légèrement gratté divers endroits, nous découvrons un énorme cercueil plein d'ossements sur le couvercle duquel sont rangés avec soin 25 crânes pour la plupart bien conservés ; une végétation mousseuse très épaisse et d'une blancheur éclatante a recouvert le tout ; les trous noirs que nous avions remarqués sur toute la surface du cercueil ne sont autres que les ouvertures faciales des crânes : yeux, nez, bouche que la mousse n'a pas recouvertes.

La hauteur du caveau, prise du point le plus élevé de la voûte jusqu'au sol est de 2 m. 10 cent.

la longueur	4	66
la largeur	2	68

Sur le mur *côté est* se trouve une pierre tombale, posée à peu près au milieu de la surface et scellée au mur par quatre crampons en fer, elle mesure 35 c. sur 40; on y lit cette inscription très bien gravée et d'une conservation parfaite :

1734
DIE 22ª JANUARII
D. LUDOVICUS
BLOÜIN NIMISTER
OBIIT.

Sur le côté du midi, en face le cercueil, une autre pierre tombale est enchâssée avec du plâtre dans le bas du mur, elle mesure 50 c. sur 25 ; l'inscription est en partie effacée, mais nous lisons clairement les mots suivants :

EUSTACHE TESSIER
GÉNÉRAL DE L'ORDRE DE LA ....
...... 1690

Un crâne bien conservé est placé sur le sol en face.

Le clocher de l'église d'Avon contient une seule cloche qui fut baptisée par Louis XIII, elle porte l'inscription suivante :

Je fus faicte l'an 1611 et nōée Louyse par Louys de

Bourbon, XIII de ce nom, roy de France et de Navarre, fils de Henry le Grand.

Et plus bas sous les branches d'une croix :

Est. Simon les Michelins m'ont faict.

L'acte de baptême de cette cloche, signé de la main du roi Louis XIII, existait dans les registres de la commune ; une main indiscrète et malhonnête l'a enlevé.

Nous avons dit que jusqu'à la Révolution, la paroisse avait été desservie par les frères de la Trinité de Fontainebleau ; de 1792 à 1802, il n'y eut pas de titulaire, et la cure ne fut régulièrement occupée que lors de la signature du Concordat entre Pie VII et Napoléon. Voici la liste des curés qui se sont succédé depuis cette époque :

CURÉS D'AVON DEPUIS 1803.

1803 à	1812	MM. Desessart.
1812 à	1814	Noleau.
Mai 1814 à sept.	1814	Gannon.

Du 2 octobre 1814 au 25 juin 1818 la paroisse d'Avon a été desservie par douze prêtres dont le ministère successif n'a pas dépassé six mois d'exercice. Ces prêtres étaient détachés du clergé de Fontainebleau ou bien appartenaient à la direction du petit séminaire d'Avon.

1818 à 1822	MM. Herblot.
1822 à 1824	Philippeaux.

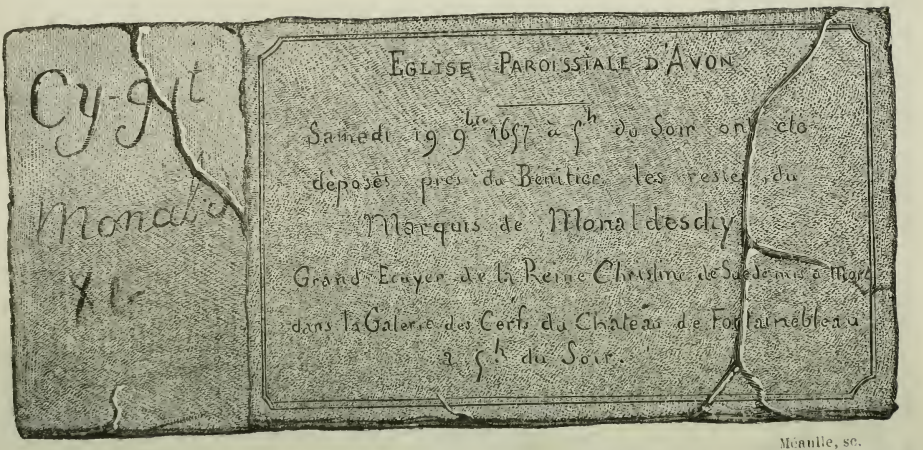
1824 à 1825	Lebeau.
1825 à 1828	Herblot.
1828 à 1829	Allou, *actuellement évêque de Meaux*
1829 à 1832	Fleurnoy, *actuellement vicaire général.*
1832 à 1846	Bobard.
1847 à 1849	Le Griffon.
1849 à 1852	Puyo.
1862 à 1871	Potier.

Le curé actuel, M. l'abbé Eug. Désoyer, né à Saint-Soupplest, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne), le 15 avril 1837, a été nommé à la cure le 15 août 1871, et depuis cette époque remplit ses fonctions avec un zèle et un dévouement à ses devoirs, qui lui ont acquis le respect et la reconnaissance de ses paroissiens.

Sous le bénitier, près de la grande porte à droite, en faisant face à l'autel, se trouvent sur le sol deux pierres tombales ; la première porte l'inscription suivante que nous donnons en fac-simile page 48 : Cy gist Monaldexi ; elle fut posée aussitôt que le corps du marquis fut descendu dans la fosse, et l'inscription gravée grossièrement et comme par pitié par l'un des hommes employés à cette triste besogne. L'autre pierre a été placée de nos jours, nous dirons plus loin dans quelles circonstances.

Nous nous proposons, dans les pages qui vont suivre, de donner quelques détails sur le drame sanglant qui eut lieu dans la galerie des cerfs du palais de Fontainebleau, le samedi 10 novembre 1657, en nous appuyant dans la narration des faits et leur appréciation sur les documents les plus authentiques de l'histoire.





Ph. de Séréville, del. — Méaulle, sc.

PIERRE TOMBALE DE MONALDESCHI

dans l'église d'Avon.

LE MEURTRE

DE MONALDESCHI

« Les princes doivent punir en princes et non pas en bourreaux. » (*Ouvrages de loisir* de Christine de Suède, centurie IV, aphor. 72.)

II.

Christine de Suède. — Ses premières années. — Elle monte sur le trône à l'âge de six ans. — Sa majorité en 1644. — Son abdication en 1654. — Elle se convertit au catholicisme. — Son arrivée à Rome le 21 décembre 1655. — Elle prend à son service le comte Santinelli et le marquis de Monaldeschi, mai 1656. — Notice biographique sur les Monaldeschi. — Premier voyage de Christine à Paris, 1656. — Second voyage, 1657. — Séjour à Fontainebleau. — Meurtre de Monaldeschi. — Christine de Suède vient à Paris. — Son départ. — Épilogue.

Avant d'entrer dans les détails du meurtre du marquis de Monaldeschi, il nous paraît indispensable de dire quelques mots de la reine Christine de Suède.

Christine, fille de Gustave-Adolphe et de Marie-

Éléonore, fille aînée de Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg, naquit le 18 décembre 1626.

Elle était âgée de six ans, lorsque son père fut tué à la bataille de Lutzen en 1632. Élevée dès ce jeune âge à la dignité royale, le Sénat de Suède se chargea de veiller à son éducation; confiée à des savants émérites, ses progrès tinrent du prodige; à l'âge de dix ans, elle écrivait correctement, outre sa langue natale, le latin et l'allemand, et sa vive intelligence, développée par l'amour de l'étude, lui permit bientôt de mettre au jour ses rares facultés.

Jusqu'au moment de sa majorité, arrivée le 12 décembre 1644, le royaume fut gouverné par un conseil de régence; mais à la fin de cette année, elle saisit le maniement des affaires et se mêla dès lors activement à la politique européenne.

La guerre de trente ans touchait à son terme; deux partis existaient en Suède, celui de la guerre et celui de la paix.

Malgré l'opposition violente de ses conseillers, Christine entra résolument dans le courant pacifique et commença à diriger elle-même les négociations. Pendant deux années, cette jeune femme de dix-neuf ans sut tenir tête aux hommes les plus expérimentés de son royaume et finit par les amener à donner leur appui à la conclusion de la paix [1]. Nous ne saurions trop insister sur la capacité dont la Reine fit preuve dans ces circonstances; ce fut son époque vraiment glorieuse.

1. Les bases préliminaires du traité de paix furent signées à Osnabruck, le 20 octobre 1648.

Les soins qu'elle donnait à la politique ne l'empêchaient pas de se livrer à ses études favorites, entourée d'hommes de lettres, de philosophes, de savants, elle s'abandonnait sans réserve à son goût pour les choses de l'esprit.

A ces facultés pour les études sérieuses si rares chez les femmes, venait se joindre une originalité de caractère non moins étrange : ardente aux exercices du corps autant qu'aux travaux de l'intelligence, elle passait des journées entières à la chasse, restant quelquefois à cheval dix heures par jour sans prendre de repos. Aucun gentilhomme de sa cour n'égalait son habileté : à cinquante pas, elle tuait à balle un lièvre à la course [1]. N'attachant aucun prix aux soins de sa personne, elle donnait peu de temps à sa toilette, était d'une sobriété exagérée et ne consacrait au sommeil que quelques heures.

Christine avait atteint l'âge de vingt-trois ans; son antipathie pour le mariage laissait incertain l'avenir de la couronne; elle proposa et fit accepter aux États de Suède son cousin, le prince Charles-Gustave de Brandebourg, comme son successeur (1649).

L'amour de la reine de Suède pour les sciences eut une influence heureuse sur la nation qu'elle était appelée à gouverner, et il est incontestable que, sous son règne, la Suède éleva son niveau intellectuel à l'égal des nations les plus éclairées de l'Europe; mais le résultat pratique manquait à ces fêtes de l'intelligence.

1. Correspondance de Chanut, chargé d'affaires de France. Lettre au comte de Brienne, 1er février 1648. — Bibl. nat., ms. n° 17964, p. 82 et suiv.

A l'époque où son cousin Charles-Gustave fut admis à la succession au trône, les difficultés gouvernementales se dressaient devant elle dans toute leur rigueur : les guerres auxquelles la Suède avait pris une part si active depuis tant d'années avaient épuisé le trésor, et les dépenses exagérées de la jeune souveraine avaient encore aggravé la situation.

Quelques années se passèrent ainsi, augmentant chaque jour davantage les embarras suscités par la mauvaise administration de Christine : tous les savants de l'Europe se donnaient rendez-vous à Stockholm, et les étrangers avaient acquis sur la Reine un ascendant qui soulevait le mécontentement général.

Dans cette situation précaire, elle se résolut à abdiquer.

L'Espagne venait d'envoyer comme ambassadeur à la cour de Suède don Antonio Pimentel (1652) : diplomate consommé, le nouveau venu s'attira la confiance de la Reine, et son influence ne fut pas étrangère aux graves déterminations dont nous allons avoir à parler.

Le 11 février 1654, Christine convoqua le Sénat pour lui communiquer son dessein inébranlable d'abandonner la couronne, et les états généraux furent convoqués à Upsal pour le 2 mai.

Il s'agissait de fixer les conditions auxquelles devait se traiter la transaction, et Christine déploya dans cette circonstance toutes les ressources de son esprit entier et intelligent ; elle ne voulait pas quitter le trône sans les honneurs de la guerre, et ses exigences durent être discutées et réduites. On tomba enfin d'accord : elle con-

servait en Suède une fortune territoriale pouvant représenter environ 250,000 riksdalers de revenu[1], et se réservait, quant à ce qui touchait sa personne, de faire ce que bon lui semblerait sans être tenue à aucun acte d'obéissance.

Elle aurait pouvoir et juridiction sur ses commensaux et les domestiques de sa maison.

Elle quitta Stockholm le 20 juin 1654, et arriva à Bruxelles le 23 décembre, où, dès le lendemain, elle fit secrètement profession de la foi catholique romaine; son séjour dans cette ville se prolongea jusqu'au 22 septembre 1655; elle partit alors pour Inspruck, où la cérémonie publique et solennelle de l'abjuration eut lieu le 3 novembre, et elle reçut le baptême sous les noms de Christina-Alessandra. Elle ne resta à Inspruck que huit jours, et continua son voyage, dont le but final était Rome, où elle fit son entrée triomphale le 21 décembre. Partout, sur son passage, elle avait reçu les honneurs royaux, et jamais souveraine ne fut traitée avec plus de magnificence.

Peu de jours après son arrivée à Rome, Christine quitta le Vatican, où elle avait été reçue provisoirement, et s'établit dans le palais Farnèse, préparé pour sa résidence.

Sa vie se passa dès lors dans les plaisirs : représentations dramatiques, concerts, promenades, réunions académiques. Débarrassée des soucis du gouvernement, elle

1. Baron de Puffendorff. — *Histoire de Suède.*—Amsterdam, 1732. T. II, p. 440.

se livra sans contrainte à cet amour d'une liberté absolue qui avait été le stimulant le plus actif de son abdication.

La maison de la Reine avait été jusqu'alors composée presque exclusivement d'Espagnols, mais l'intrigue avait bientôt fait irruption dans cette cour ambulante : Pimentel, qui était resté à Rome, ne la voyait pas sans dépit accorder ses nouvelles faveurs à des Italiens; le comte della Cueva, majordome de Christine, avait lui-même témoigné son mécontentement en organisant contre elle une conspiration de palais au petit pied. Cela se termina par le renvoi de tous les Espagnols de son entourage; elle lança même un manifeste dans lequel ses griefs étaient longuement énumérés, et fit signifier au cardinal de Médicis, alors représentant d'Espagne à Rome, que si le comte della Cueva n'avait pas eu l'honneur d'être un des généraux du roi, *elle lui aurait fait donner des coups de bâton*[1].

Ce fut à cette époque (mai 1656) qu'elle nomma le comte Francesco-Maria Santinelli son premier cham-

1. Dans une lettre datée du 13 mai 1656, l'ambassadeur du duc de Modène à Rome écrit à son gouvernement :

« Don Antonio della Cueva fut admis avec sa femme auprès de la Reine pour la complimenter : à peine entrés, Christine appela le comte Santinelli, le comte Thiene, le cavalier Baldesco et d'autres qui se trouvaient dans l'antichambre, et dit devant eux à don Antonio :

« *Intendo que tu sparli della mia persona : se cio è vero tu sei un villan Cocino : e se sapro che in Fiandra o altrove tu parli malamente di me, io ti faro dar cento bastonate, e ti faro crepar solto un legno.:.* » (*Correspondance inédite* de Francesco Guatengo, ambassadeur du duc de Modène, à Rome. — Archives de la maison d'Este, à Modène.)

bellan, et que le marquis de Monaldeschi entra à son service. Nous devons, avant d'aller plus loin, donner quelques détails biographiques sur ce dernier, destiné à jouer un rôle important dans ce qui va suivre.

La famille des Monaldeschi est une des plus anciennes de l'Italie; elle a donné de nombreux dignitaires à l'Église, des savants distingués, des diplomates, des hommes de guerre. Ils portaient d'or au râteau d'azur; mais, vers 1150, un Roderico Monaldo ayant eu trois fils, il ajouta deux râteaux à ses armes, et, depuis lors, les Monaldeschi portèrent d'or aux trois râteaux d'azur. Pendant la première partie du XIIe siècle (1137), à l'époque de la guerre des Guelfes et des Gibelins, la famille se divisait en quatre branches en opposition les unes avec les autres, et qui, pour se distinguer, ajoutèrent aux armes qui leur étaient communes les cimiers suivants :

1° La cervara (la biche);

2° Il cane (le chien);

3° La vipera (la couleuvre);

4° L'aquila (l'aigle) [1].

Si nous sommes bien informé, la famille des Monaldeschi serait éteinte aujourd'hui en Italie.

Christine, établie à Rome depuis une année à peine, avait déjà subi les conséquences de son caractère inquiet et altier. La noblesse romaine n'avait pas rencontré auprès d'elle les honneurs auquel elle avait droit, et se plaignait ouvertement des marques de hauteur et d'indiffé-

1. Alfonso Ceccarelli da Bergama, *dell' historia di casa Monaldesca*. Ded. all' illustrissimo sig. Monaldo Monaldeschi della Cervara. In Ascoli appresso Giuseppe degl'angeli MDLXXX

rence qu'elle affectait à son égard. D'un autre côté les dissensions intestines qui agitaient l'entourage cosmopolite de la reine, demandaient une diversion que l'impatience de cette dernière ne différa pas plus longtemps : ce fut vers la France que ses vues se portèrent.

Pendant l'été de 1656, une maladie contagieuse s'étant déclarée dans Rome, elle profita de la circonstance pour décider un voyage à Paris.

L'argent lui manquait ; la Suède alors en guerre avec la Pologne ne payait pas exactement les rentes qu'elle s'était engagée à servir à son ancienne souveraine, et pour faire face aux dépenses occasionnées par ce déplacement, Christine fut obligée d'engager en Hollande tous ses bijoux pour la somme de dix mille ducats.

Elle partit donc de Rome dans les premiers jours du mois d'août, et s'embarqua à Civita-Vecchia pour Marseille. Louis XIV avait envoyé à sa rencontre le duc de Guise, l'un des seigneurs les plus brillants de la Cour de France ; des ordres avaient été donnés pour que partout sur le passage de la reine de Suède, les honneurs royaux lui fussent rendus. Après avoir traversé Aix, Montélimar, Avignon, Lyon, Mâcon, Dijon, Auxerre, elle arriva à Fontainebleau le 4 septembre, et resta quelques jours au château, attendant les ordres nécessaires pour son entrée officielle à Paris.

Le 8 septembre 1656, une escorte à la tête de laquelle étaient le duc de Guise, envoyé par le Roi, le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, et le sieur de Berlise, introducteur des ambassadeurs et des souverains étrangers, sortit de Paris pour aller à la rencontre de la Reine

qui avait couché à Conflans, près de Charenton, chez le duc de Richelieu. Cette escorte, d'après les mémoires authentiques du temps, se composait de seize mille hommes de la milice parisienne, dix mille chevaux, des gardes et estafiers du gouverneur de Paris, des cinq corps des marchands escortés des huit cents archers de la ville.

La Reine partit à trois heures de Conflans en voiture découverte, s'arrêta un moment à Vincennes, vint à Saint-Mandé où elle prit une collation chez le procureur général : là elle monta *à la cavalière* un grand cheval blanc couvert d'une housse brodée d'or et d'argent, les pistolets à l'arçon avec les chaperons dorés.

L'entrée se fit par la porte Saint-Antoine où le prévôt des marchands lui présenta à genoux les clefs de la ville; on arriva à la cathédrale à la lueur des flambeaux, un *Te Deum* fut chanté [1].

La cérémonie terminée, Christine prit place dans une voiture découverte, et son cortège la conduisit au Louvre où un logement somptueux lui avait été préparé dans les appartements royaux.

Après avoir passé quelques jours à Paris, Christine partit pour Compiègne où elle devait rencontrer le Roi. Louis XIV, impatient de voir cette reine tant vantée, envoya le cardinal Mazarin à Chantilly pour la recevoir; lui-même partit à cheval de Compiègne avec son frère *Monsieur;* et les deux jeunes gens arrivèrent à Chantilly aussitôt le dîner terminé. Le Roi entra par une

1. *Gazette de France,* année 1656, p. 999.

porte qui était au coin du balustre du lit et se mêla à la foule qui entourait la Reine et le Cardinal : à peine ce dernier les eut-il aperçus qu'il les présenta à Christine comme deux des gentilshommes les plus qualifiés de la Cour ; elle avait vu leurs portraits au Louvre et les reconnut en répondant à Mazarin : « qu'en effet ces deux gentilshommes paraissaient être nés pour porter des couronnes. »

Le lendemain une réception de gala eut lieu à trois lieues de Compiègne dans un château (le Fayet) appartenant au maréchal de la Motte-Houdancourt.

Louis XIV et sa mère arrivèrent en carrosse d'apparat : les chevau-légers, les gendarmes et les gardes, en grande tenue, faisaient escorte. Monsieur, frère du Roi, la comtesse de Lorraine, Mme de Mercœur, la comtesse Flex accompagnaient Leurs Majestés.

Lorsque Christine parut, la Reine mère descendit les marches de la terrasse où elle se trouvait, pour aller à sa rencontre. Les deux Reines se firent un civil et très amical accueil. Christine absorbait tous les regards. Mme de Motteville qui se trouvait près d'elle à cette entrevue, en parle longuement dans ses mémoires. « .... Le Roi la mena dans une grande salle, où Mme la maréchale de la Motte avoit fait préparer une grande collation. Le Roi, les deux Reines et Monsieur, en entrant s'assirent à table, et nous les environnâmes pour voir cette personne, en tout si différente des autres femmes... elle me parut plus grande qu'on ne nous l'avoit dite, et moins bossue. Mais ses mains, qui avaient été louées comme belles, ne l'étoient guère : elles étoient seulement assez bien faites,

mais ce jour-là elles étoient si crasseuses qu'il étoit impossible d'y apercevoir quelque beauté... Le duc de Guise lui montra Mlle Mancini, elle lui fit un grand salut et se pencha tout bas de sa chaise pour lui faire plus de civilités... Cette princesse gothique témoignoit estimer l'esprit et la capacité du cardinal... son extérieur, à qui en eût voulu juger à son désavantage, étoit digne de risée et de moquerie : quasi toutes ses actions avoient quelque chose d'extravagant et on pouvoit avec justice la blâmer, comme on pouvoit avec sujet la louer extrêmement. Elle ne ressembloit en rien à une femme : elle n'en avoit pas même la modestie nécessaire : elle se faisoit servir par des hommes dans les heures les plus particulières : elle affectoit de paraître homme en toutes ses actions. Elle juroit le nom de Dieu, et son libertinage s'étoit répandu de son esprit dans ses actions. En présence du Roi, de la Royne et de toute la Cour, elle appüioit les jambes sur des sièges aussi hauts que celui où elle étoit assise et les laissoit voir trop librement[1]. »

L'histoire a enregistré l'amour du jeune monarque pour la nièce de Mazarin : cette passion était dans toute sa force lorsque la reine de Suède vint en France, elle rencontrait une occasion à intrigues, et elle n'y manqua pas, affectant de se placer comme confidente entre le Roi et la Mancini ; elle leur donnait ouvertement des conseils de mariage, s'entremettant ainsi dans la plus délicate et

1. Mme de Motteville, *Mémoires*. Edition Charpentier, Paris, 1869. Tome IV, p. 73.

la plus dangereuse des transactions[1]. Mazarin dont les vues politiques se plaçaient au-dessus d'une pareille aventure, prit ombrage du rôle actif que Christine semblait vouloir jouer, et ce fut certainement une des causes du départ un peu précipité de la reine de Suède, qui quitta Compiègne le 23 septembre en un train qui sentait un peu la disgrâce : « De là, dit Mme de Motteville, cette amazone suédoise prit des carrosses de louage que le Roi lui fit donner et de l'argent pour les pouvoir païer. Elle s'en alla suivie seulement de sa chetive troupe, sans train, sans grandeur, sans vaisselle d'argent, ni aucune marque royale. »

Christine quitta Compiègne le 23 septembre 1656 et regagna l'Italie. Après avoir séjourné plusieurs mois à Turin, et dans quelques villes de l'État ecclésiastique elle rentra à Rome au commencement du printemps de 1657. Quelques mois à peine se passèrent et le besoin impérieux de changement, qui était une des particularités de ce caractère étrange, se manifesta de nouveau. Ce fut encore vers la France qu'elle se dirigea.

Avant d'entreprendre ce nouveau voyage, il était indispensable d'avoir l'agrément de la Cour de France : Christine fit sonder le terrain, laissant comprendre qu'elle avait le plus vif désir d'assister à un ballet dans lequel devait figurer le jeune roi Louis XIV. Le motif était futile et cachait d'autres desseins. On a prétendu qu'elle

1. Mlle de Montpensier, *Mémoires*. Édition Chéruel, Paris, 1858. Tome II, p. 47.

désirait se poser en arbitre entre les Cours d'Espagne et de France, depuis longtemps en guerre; elle avait bien fait en 1650, alors qu'elle était sur le trône, une démarche de cette nature auprès du roi d'Espagne [1], mais un mobile tout contraire la guidait quand, en 1657, elle voulait venir en France. Complètement dominée par les Espagnols jusqu'au moment de son abjuration, à peine fut-elle arrivée à Rome, qu'elle abandonna ses anciens alliés pour se tourner vers l'Italie et la France. Nous devons appuyer ici tout particulièrement sur les intrigues politiques dans lesquelles Christine ne cessa de se compromettre après avoir abandonné la couronne : habituée dès son jeune âge à toutes les trames diplomatiques qui allaient si bien à son caractère étrange [2], elle se lança sans aucun frein dans les aventures les plus diverses et les plus compliquées, compromettant ainsi sa dignité sans bénéfice bien appréciable ni pour elle, ni pour les autres.

Le but qu'elle se proposait alors était d'amener le gouvernement français, qui combattait les Espagnols en Italie, à une campagne devant avoir pour résultat de chasser ces derniers du royaume de Naples.

Lors de son premier voyage en France, elle avait entretenu longuement Mazarin de ce projet, auquel le mi-

1. Arckenholtz. — *Lettre de Christine au roi d'Espagne*, 31 janvier 1651. Tome 1er, p. 190.

2 « J'étois méfiante, soupçonneuse, de plus ambitieuse jusqu'à l'excès. J'étois colère et emportée, superbe et impatiente, méprisante et railleuse. » (*La vie de la reine Christine* faite par elle-même, dédiée à Dieu.)

nistre sembla prêter une attention bienveillante, mais qu'en réalité il était loin d'approuver[1].

Les démarches les plus actives étaient faites en même temps par Christine auprès du duc de Modène, dont elle désirait avoir l'appui[2].

Pour arriver à ses fins, elle avait envoyé le marquis de Monaldeschi en France dès le mois de novembre 1656. Un mois à peine s'était écoulé, qu'elle chargeait le comte Santinelli d'une mission semblable. Les résultats obtenus auprès de Mazarin par les deux envoyés de la reine de Suède n'avaient pas été favorables, car, dans une lettre écrite au duc de Modène, datée de Pesaro le

1. Voulant couper court à l'insistance de Christine au sujet de ces projets, Mazarin écrivait au duc de Modène, François Ier :

« Calais, 19 juin 1658.

« ... Je ne diray rien à V. A. sur le secret des entretiens qu'elle a eus avec la Royne de Suède, car il n'y a nulle apparence de s'engager à l'entreprise que la Royne a sollicitée et qu'elle croit infaillible sans autre fondement de petites gens qui sont auprès d'elle et qui luy escrivent que, pour conquérir le Royaume de Naples, il ne faut simplement qu'y aller mesme avec peu de monde. Et comme il est vrai que le peuple n'est pas plus satisfait des Espagnols que la Noblesse, et que tous également souhaiteroient de secouer le joug, ladite Royne croid que cela suffit pour aller prendre possession de ce Royaume...

« Enfin, ni ladite Royne ni nous n'avons rien de positif en main qui nous puisse obliger de nous déterminer à cette entreprise, sans contrevenir à toutes les règles de la prudence... » (*Christina di Svezia e gli Estensi.* — Memoria del Marchese Comm. Cesare Campori. — Modena, 1877, p. 28, *documenti.*)

2. François Ier d'Este, né le 5 septembre 1610, mort le 14 octobre 1658, nommé généralissime des armées françaises en Italie contre les Espagnols auxquels il reprit Valenza en 1656, et Mortara, en 1656. Son fils avait épousé Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin.

19 mars 1657, elle se plaint de la froideur de la Cour de France [1]. Toujours est-il que le nouveau voyage qu'elle désirait entreprendre n'avait d'autre but que de poursuivre les négociations entamées par elle [2].

D'un autre côté, elle avait commencé avec Cromwell une négociation dont le but n'a jamais été bien déterminé; mais il est prouvé qu'à cette époque elle envoya à Londres le marquis de Monaldeschi pour obtenir du prétendant l'autorisation de venir passer quelques mois à la Cour, ce que Cromwell se garda bien d'accorder, redoutant d'accueillir une femme « qui se faisait un plaisir de pénétrer dans les projets d'autrui et de démêler les secrets les plus cachés [3]. »

La Cour de France, au courant de toutes ces menées, consentit au voyage projeté; mais, afin de faire comprendre à Christine le peu d'empressement où on était de la recevoir, on lui assigna pour résidence le palais de

1. « ... Mi conviene però dolermi della negligenza della Corte (di Francia), la quale non ha degnato mai di rispondere a niuna delle mie lettere : e se bene il Monaldeschi mi vuol far credere che si sta fermo nel proposito, io non so che pensare... » (*Christina di Svezia egli Estensi* del Marchese Comm. Cesare Campori. Modena, 1877, p. 7.

2. A Francesco 1° d'Este, duca di Modena :

« ... Mi son ben consolata che havendo in passando per gli stati dell' A. V. tenuto proposito in ordine *all' intrapresa di Napoli* Col Sr Cardle suo fratello possa verisimilmente l'Em. sua haverle scritto la mia ferma applicazione in ciò, et *il motivo principale, che da questa mi veniva di ritornamene in Francia.* » Lione, 25 agosto 1657.

(*Christina di Svezia e gli Estensi.* Memoria del Marchese Comm. Cesare Campori. Modena, 1877, p. 25.)

3. Arckenholtz, t. II, p. 23-24.

Fontainebleau, qu'elle devait habiter jusqu'à ce que des logements convenables lui fussent préparés à Paris.

Elle quitta Rome au commencement du mois d'août 1657 et arriva à Fontainebleau vers le milieu d'octobre. Sa suite était peu nombreuse : le comte de Santinelli et le marquis de Monaldeschi, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, partageaient sa confiance, remplissant auprès d'elle les fonctions de majordome et d'écuyer.

Quinze jours à peine s'étaient écoulés, lorsqu'un événement épouvantable vint jeter la consternation et l'effroi dans son entourage.

Le samedi 10 novembre 1657, à cinq heures du soir, un lourd tombereau, accompagné de trois hommes et d'un frère de la Trinité, cheminait lentement sur la route longeant le parc royal de Fontainebleau, se dirigeant vers Avon. Ce tombereau contenait un grossier cercueil en bois dans lequel venait d'être enfermé le cadavre encore palpitant du marquis de Monaldeschi, mis à mort une heure auparavant dans la galerie des cerfs du palais de Fontainebleau, par ordre de la reine Christine de Suède.

Voici la narration authentique de cette scène lugubre faite par le père Lebel, supérieur des frères de la Trinité de Fontainebleau, qui fut témoin et acteur dans ce drame [1] :

1. Plusieurs copies de cette relation ont été publiées jusqu'à ce jour, mais toutes sont ou tronquées ou altérées. Celle que nous donnons est la reproduction exacte, collationnée sur l'original possédé par la bibliothèque Harléienne, à Londres, sous le n° 3493. Elle fut

PROCÈS-VERBAL de la mort du marquis de Monaldeschi, escuyer de la Royne de Suède, par le P. Lebel, supérieur des Frères de la Trinité, à Fontainebleau.

« Cejourd'huy mardy, sixiesme jour du mois de novembre de l'an 1657, à neuf heures et un quart du matin, la Royne de Suède estant à Fontainebleau, logée à la Conciergerie du chasteau, m'envoia quérir par un de ses valets de pied qui demandoit le supérieur des religieux dudit chasteau, ledit valet de pied s'adressant à moy qui estois devant nostre porte regardant charger des terres. Je dis audict valet que c'estoit moy, et me dit que la Royne vouloit parler à moy. Je lui fis responce que je m'en allois avec lui pour savoir la volonté de Sa Majesté Suédoise ; et fermant nostre logis, poussant la porte sans chercher de compagnon de crainte de faire attendre sadite Majesté, seul donc je suivis ledit valet de pied jusques à l'antichambre, où il me fit entrer un moment, et, estant revenu, me mena vers sadite Majesté Suédoise, laquelle je saluay humblement et lui demanday ce qu'elle désiroit de moy, son très humble serviteur ; elle me dit que, pour parler avec plus de liberté, qu'il falloit entrer dans la gallerie des cerfs, où estant, elle me demanda

publiée en 1866 par M. Champolion, dans son grand ouvrage sur le palais de Fontainebleau : 2 vol. in-f°, qui n'ont pas été livrés au commerce.

si elle ne m'avoit jamais parlé ; je lui dis que j'avois bien eu l'honneur de lui faire la révérence et l'asseurer de mes services, et qu'elle eust la bonté de m'en remercier, et non autre chose ; sur quoy sadite Majesté me dit que je portois un habit qui l'obligeoit de s'asseurer en moy, et me fit promettre, soubs le sceau de la confession, de garder et tenir secret ce qu'elle m'alloit confier.

« Je luy fis responce qu'en fait de secret j'estois sourd, muet et aveugle pour les plus petits, à plus forte raison pour les rois, dont il est dit : *Sacramentum regis, abscondere bonum est*... Après cette responce, elle me remit... sçavoir, un petit paquet de papier cacheté en trois endroits, sans aucune escriture dessus, mais tout blanc, comme aussy elle me dit de le luy rendre en présence de qui elle me le demanderoit ; ce que je luy promis. Elle me recommanda ensuite de bien observer le temps, le jour, l'heure et le lieu qu'elle me donnoit ledit paquet, sans autre entretien, discours et paroles. — Je me retiray avec ledit paquet, faisant la révérence à sadite Majesté, qui me tesmoigna vouloir rester en ladite gallerie, et, luy souhaitant santé et prospérité, je lui réiteray la promesse du secret, et me rendis chez nous devant dix heures.

« Et le samedy dixiesme dudit mois de novembre dudit an 1657, à une heure après midy, sadite Majesté Suédoise m'envoya quérir par un de ses hommes de chambre, comme on achevoit de me faire le poil, et moy, estant entré dans mon cabinet, je pris le petit paquet dont sadite Majesté m'avoit chargé, pensant bien que

c'estoit pour le retirer qu'elle me demandoit. Je suivis ledit homme de chambre, qui me mena par la cour du donjon et me fit entrer par la gallerie des cerfs; et aussitost que nous fusmes entrés, ferma bien la porte, dont je fus un peu estonné de cette diligence, et apperçus, environ à la moitié de ladite gallerie, sadite Majesté Suédoise qui parloit à un que l'on nommoit le marquis (et ay depuis appris que c'estoit le marquis de Monaldeschi). Ayant approché et fait révérence à sadite Majesté, elle me demanda le paquet qu'elle m'avoit confié d'un ton de voix assez haut en la présence dudit marquis et de trois autres hommes qui y estoient, deux éloignés bien de quatre pas, et l'autre assez près de Sa Majesté, en ces termes : « Mon père, rendez-moy ce paquet que je vous ay donné. »

« Je le tiray de ma poche et le luy presentay ; l'ayant pris et assés regardé, et trouvé comme elle me l'avoit donné, l'ouvrit et donna les lettres et escrits qui estoient dedans au susdit marquis, luy demandant d'une voix grave et d'un port asseuré s'il les connoissoit fort bien ; il les denia, en tremblant pourtant, et ne voulant reconnoistre lesdites lettres et escrits, n'estant à la vérité que des copies que sadite Majesté Suédoise avoit elle-mesme copiées; elle tira de dessus elle les originaux, et, les lui montrant, l'appela traistre et lui fit avouer son escriture et son seing. Ensuite sadite Majesté l'interrogea plusieurs fois, et ledit marquis s'excusant, respondoit du mieux qu'il pouvoit, et, remettant la faute sur d'autres personnes, se jetta aux pieds de la Royne, luy demandant pardon, et aussitost les trois qui estoient là tirèrent leurs

espées, et ne les remirent qu'après avoir exécuté ledit marquis, et ledit marquis, se relevant, tiroit ladite Majesté, tantost en un coing de la gallerie, tantost en un autre lieu, la priant de l'entendre et recevoir en ses raisons; ce qu'elle ne lui desnioit pas, mais l'escoutoit avec grande patience, et sans s'esmouvoir, ni montrer aucun petit signe de colère. Sadite Majesté Suédoise se tournant vers moy lorsque ledit marquis la pressoit encore de l'escouter : « Mon père, me dit-elle, voyez et soyez-moy tesmoing, s'approchant dudit marquis, appuyée sur un petit baston d'ébène avec une poignée ronde, comme je ne précipite rien et ne haste rien contre cet homme, et que je donne à ce traistre et perfide tout le temps et plus qu'il ne sauroit désirer d'une personne offensée, pour se justifier s'il peut. » Le marquis donc, pressé par sadite Majesté Suédoise, lui donna des papiers, avec deux ou trois petites clefs liées ensemble qu'il tira de sa poche, de laquelle il tomba deux ou trois petites pièces d'argent, et ne sçai qui les amassa de quatre que nous estions avec sadite Majesté Suédoise, sans compter ledit marquis. Après donc deux bonnes grandes heures de conférence, ledit marquis ne contentant pas sadite Majesté Suédoise par ses responces, elle s'approcha un pas de moy et me dit d'une voix un peu élevée (pourtant modérée et grave) : « Mon père, je me retire et vous laisse cet homme-cy; disposez-le à la mort, et ayez soing de son âme. » — Pour lors, quand cet arrest auroit esté prononcé contre moy, je n'eusse pas eu plus de peine.

« A ces mots, ledit marquis se jetta à ses pieds et moy semblablement, demandant de bon cœur pardon pour ce

pauvre marquis, et sadite Majesté Suédoise, s'adressant à moy, dit qu'elle ne pouvoit, et que le traistre estoit d'autant plus coupable, qu'il sçavoit bien qu'elle luy avoit communiqué comme à son fidèle sujet beaucoup de ses affaires, de ses pensées et secrets, et, en outre, qu'elle ne vouloit point reprocher les bienfaits qu'elle luy avoit conférés, qui excédoient ceux qu'elle eust peu faire à un propre et bien-aimé frère, l'ayant toujours regardé comme tel; et que sa conscience seule, par ceste ingratitude, devoit lui servir de bourreau : et après ces mots, se retirant, me laissa avec ces trois qui avoient leurs espées nues, qui devoient exécuter ledit marquis. Laquelle sortie de ladite gallerie, ledit marquis se jetta à mes pieds, et me priant avec instance d'aller après sadite Majesté pour obtenir son pardon. Les trois le pressoient avec le fer, sans pourtant le toucher, de se confesser, et moy, avec les larmes, je l'exhortois à demander à Dieu pardon. Le chef des trois, esmeu de pitié, partit et alla vers Sa Majesté Suédoise, et revenant tout triste de ce que Sa Majesté luy avoit commandé de se dépescher, pleurant, lui dit : « Marquis, songez à Dieu et à vostre âme; il faut mourir. » — A ces paroles, le marquis, comme hors de luy, se mist à mes pieds, me conjurant de retourner à sadite Majesté Suédoise, ce que je fis, et la trouvai seule en sa chambre avec un visage aussi serein que si elle n'eust eu aucune affaire; l'approchant, je me laisse tomber à ses pieds, les larmes aux yeux et les sanglots au cœur. Je la supplie par les douleurs et playes de Jesus-Christ de faire miséricorde à ce marquis. Elle me tesmoigna estre fâchée de ne pouvoir accorder ceste de-

mande, après la cruauté et perfidie que ce misérable avoit exercées en sa personne, et dit qu'elle en avoit beaucoup envoyé sur la roue qui ne l'avoient pas tant mérité que ce traistre. Après quoy je représentay à Sa Majesté Suédoise qu'elle avisast bien à ce qu'elle alloit faire exécuter, et si le Roy le trouveroit bon; sur quoy elle me fist responce qu'elle feroit cette justice à la corne de l'autel, et qu'elle prenoit Dieu à tesmoing si elle vouloit à la personne dudit marquis et si elle n'avoit pas déposé toute haine, mais à son crime, perfidie et trahison, qui n'eurent jamais de pareilles et qui touchoient tout le monde; en outre, que le Roy ne la logeoit pas dans la maison comme captive ou réfugiée, et qu'elle estoit maistresse de ses volontez pour rendre justice à ses sujets, en tout lieu et en tout temps, et qu'elle ne devoit respondre de ses actions qu'à Dieu, et que ce qu'elle faisoit n'estoit pas sans exemple. A quoy je repartis qu'il y avoit quelque différence, et que si les Rois avoient fait choses semblables, que ç'avoit esté chez eux et non ailleurs. Mais je n'eus pas plustost dit ces paroles, que je me repentis, craignant avoir trop pressé sadite Majesté Suédoise, et pourtant je dis encore : « Madame, dans l'honneur, l'estime que vous estes en France, et dans l'espérance que tous les bons François ont quelque chose de bon et de grand pour toute l'Europe de vostre négociation, je supplie humblement Vostre Majesté d'éviter que ceste action, quoyqu'à vostre égard, madame, soit juste, ne passe pourtant dans l'esprit des hommes pour violente et précipitée, et par un acte généreux de miséricorde envers ce pauvre marquis, ou au moins, madame, mettez-le

entre les mains de la justice; faites-luy faire son procès dans les formes, et en bref, vous en aurez satisfaction et conserverez, madame, par ce moyen, le titre d'admirable que vous portez parmy les hommes en toutes vos pensées, paroles et actions. »

« Quoy, mon père, me dit sadite Majesté Suédoise, m'assujettir (moy en qui doit résider la justice sur mes sujets) à solliciter contre un traistre domestique dont les preuves de son crime, de sa perfidie et de sa trahison sont en ma puissance, écrites et signées de sa propre main? » — « Il est vrai, madame, lui dis-je; mais Vostre Majesté Suédoise est partie intéressée. » Sur quoy elle m'interrompit et me dit : « Non, non, je le feray sçavoir au Roy et à M. le Cardinal. Allez, mon père, et retournez avoir soin de son âme. Je ne puis en conscience vous donner ce que vous me demandez. » Et ainsy me renvoya; mais reconnus par ce fléchissement de voix en ses dernières paroles que si elle eust peu différer l'action et changer de lieu, qu'elle l'eust fait indubitablement; mais l'affaire estoit trop avancée pour prendre une nouvelle résolution sans se mettre en danger de laisser eschapper ledit marquis. C'est pour quoy sadite Majesté Suédoise me renvoya, et moy, me voyant entre deux extrémités, je ne sçavois que faire, ny à quoy me résoudre, de sortir, je ne pouvois, et, quand je l'aurois pu, je me voyois engagé de devoir, d'honneur et en conscience de secourir ce marquis au salut de son âme. — Je rentray dans la gallerie en embrassant ledit marquis, pleurant sur luy, et je le suppliay et exhortay et conjuray en meilleurs termes, les plus pressans qu'il me

fut possible et qu'il plust à Dieu de me suggérer, de se résoudre à la mort et songer à sa conscience, et qu'il n'y avoit point en ce monde d'espérance de vie pour luy, et que souffrant, et souffrant pour la justice, il devoit chercher sa vie en Dieu (la perdant pour la terre) et en luy seul, jetter ses espérances pour l'éternité, où il trouvera ses consolations. A ceste nouvelle, après avoir poussé deux ou trois grands cris, il se mit à genoux à mes pieds, m'estant assis sur un des bancs de ladite gallerie, et commença sa confession; l'ayant faite en latin, françois et italien, ainsy qu'il se pouvoit mieux expliquer dans le trouble où il estoit. Et comme je l'interrogeois en l'éclaircissement d'un doute, arriva l'aumosnier de sadite Majesté Suédoise; et, l'ayant aperçu, se leva, sans attendre l'absolution, et alla à luy, espérant grâce de sa faveur.

« Ils parlèrent bas assez longtemps ensemble, se tenant les mains, retirez en un coing; et après leur conférence, l'aumosnier sortit et emmena le chef des trois pour l'exécution, et un moment après (M. l'aumosnier estant demeuré), l'autre revint et lui dit : « Marquis, demande pardon à Dieu, car sans plus tarder il faut mourir, tu es confessé. »

« En luy disant ces paroles, le pressa contre la muraille du bout de la gallerie, où est peint saint Germain, et ne pus si bien me destourner que je ne vis qu'il luy porta un coup en l'estomach du costé droit; et ledit marquis le voulant parer, il prit l'espée de sa main droite, et l'autre la retirant luy coupa trois doigts de la main droite, et l'espée demeura faussée, et dit à un autre qu'il

estoit armé dessous; comme en effet il avoit une cotte de mailles qui pesoit bien neuf livres; et le mesme, à l'instant, redoubla le coup par le visage, après lequel le marquis cria : « Mon père! mon père! » Je m'approchai et les autres se retirèrent un peu à quartier, et un genouil en terre demanda pardon à Dieu et me dit encore quelque chose, et luy donnay l'absolution, avec la pénitence à souffrir patiemment pour ses péchez, pardonnant à tous ceux qui le faisoient mourir; lequelle receue, il se jetta sur le carreau, et, en tombant, un autre que le premier luy donna un coup sur le haut de la teste, qui luy emporta de l'os, et, estant estendu sur le ventre, faisoit signe et montroit qu'on lui coupast le col; et le mesme luy donna deux ou trois coups sur le col, sans luy faire grand mal, parce que la cotte de mailles, qui estoit surmontée, avec le collet du pourpoint, parerent et empescherent l'effet des coups, et cependant je l'exhortois à se souvenir de Dieu et d'endurer avec patience, et autres choses semblables. En ce temps, le chef me vint demander s'il ne le feroit pas achever; je le renvoyay rudement, luy disant que je n'avois point de conseil à luy donner là-dessus, et que je demandois la vie et non la mort. Sur quoy, il me demanda pardon et confessa qu'il avoit eu tort de me faire une telle demande; sur ce, le pauvre marquis, qui n'attendoit qu'un dernier coup, entendit ouvrir la gallerie, et, reprenant courage, se retourna et vit que c'estoit M. l'aumosnier qui entroit : alors il se traisna et s'accosta contre le lambris et demanda parler à luy.

« Ledit aumosnier se mit à la gauche dudit marquis, et

moy estant à sa droite, ledit marquis se tourna vers ledit aumosnier, joignant ses mains, et luy dit quelque chose comme se confessant; et après, l'aumosnier luy dit de demander pardon à Dieu et me demanda la permission de luy donner l'absolution, ce qu'il fit; et dès aussitost que ledit sieur aumosnier se fut retiré et m'eust dit de demeurer proche ledit marquis et qu'il s'en alloit, il s'en alla vers sadite Majesté Suédoise. Celuy qui avoit frappé sur le col dudit marquis et qui estoit passé à sa gauche avec l'aumosnier, perça de son espée assés longue et étroite la gorge dudit marquis, qui du coup tomba sur le costé droit où j'estois et ne parla plus, mais demeura près d'un quart d'heure à expirer, durant lequel je luy criay : *Jesus, Maria,* et autres choses dévotes. Ayant perdu son sang, il finit sa vie à trois heures et trois quarts après midy, et lui dis un *De profundis* avec l'oraison; après quoy le chef des trois luy remua un bras, une jambe, déboutonna son haut de chausses et son caleçon, fouilla en son gousset et n'y trouva rien, sinon en ses poches un petit livre de la Vierge et un petit cousteau. Ils s'en allèrent tous trois, et moy après, pour recevoir les ordres de Sa Majesté Suédoise.

» Sa Majesté, asseurée de la mort dudit marquis par le chef des trois, moy présent, tesmoigna du regret d'avoir esté obligée de faire ceste exécution en la personne dudit marquis, mais qu'elle estoit de justice à son crime et à sa trahison, et qu'elle prioit Dieu de luy pardonner; et me commanda d'avoir soin de le faire enlever et enterrer (et me dit qu'elle vouloit faire dire plusieurs messes), ce que je fis le plus promptement qu'il me fut possible. Je luy

fis faire une bière, le fis mettre dedans, et le fis charger dans un tombereau à cause de la brusne, de sa pesanteur et du mauvais chemin, et le fis conduire à Avon par mon vicaire et chapelain, assisté de trois hommes, avec ordre de le mettre et enterrer dans l'église, proche de l'eau bénite, ce qui fut fait et exécuté, sans bruit ni confusion, à cinq heures trois quarts du soir.

« Le lundy 12, sadite Majesté Suédoise envoya cent livres, par deux hommes de chambre, au couvent, pour prier Dieu pour le repos de l'âme dudit marquis, qui furent données au procureur dudit couvent, qui en bailla quittance.

« Et le 13me, le soir, on publia le service dudit marquis par le son des cloches, qui furent sonnées plusieurs fois.

« Et le 14me, à dix heures du matin, le service solennel fut célébré en l'église paroissiale d'Avon, où ledit marquis est enterré, où tous les prestres dudit lieu assistèrent et dirent la sainte messe, et le supérieur chanta la dernière du service, paya les droits de l'église et des officiers assés amplement, donna l'aumosne à tous les pauvres qui s'y trouvèrent, auquel trentain (à ce service) il y avoit un assez honneste luminaire.

« Et le lundy 19me, tous les religieux dirent la sainte messe les uns après les autres en la grande église du bourg (Fontainebleau), à l'autel privilégié ; et entre eux continuèrent un trentain, à ce qu'il plaise à Dieu de mettre l'âme du deffunt en son saint paradis.

« *Amen.* »

Plus de deux siècles se sont écoulés depuis l'accomplissement de ce drame; les historiens, les pamphlétaires, les dramaturges s'en sont emparés, et chacun l'appréciant le plus souvent suivant ses passions ou ses besoins, il en est résulté une obscurité qui, pour le plus grand nombre, n'est pas encore dissipée. Nous nous permettrons de venir, à notre tour, exposer aussi brièvement que possible ce que nous pensons être la vérité sur la tragédie funeste qui ensanglanta la galerie des cerfs du palais de Fontainebleau.

Les premières réflexions qui se présentent à l'esprit en lisant la relation du supérieur des frères de la Trinité sont celles-ci :

Comment ce gentilhomme, protégé par une cotte de mailles, ayant pour bouclier la robe sacrée du père Lebel, et pour retraite cette porte qui s'ouvrait et se fermait constamment auprès de lui, a-t-il pu tendre ainsi la gorge sans se défendre ?

Comment cet homme, qui portait la couronne de marquis, n'a-t-il pas fait des efforts désespérés pour saisir l'arme d'un de ses assassins hésitants, et s'en servir vaillamment pour sauver ou tout au moins vendre chèrement sa vie ?

Et, enfin, comment le père Lebel lui-même (dont la conduite n'a jamais été soupçonnée) ne s'est-il pas placé entre les bourreaux et la victime, pour opposer une résistance, que les tristes sbires de la reine de Suède n'auraient certainement pas osé affronter ?

Il n'y a d'autre explication à ces faits étranges et

monstrueux que ces quelques mots : « Le respect et la terreur inspirés par la Majesté royale. »

Nous n'avons ici ni à attaquer ni à défendre les institutions et les mœurs de l'époque où nous placent les événements dont nous parlons, nous en appelons simplement à l'histoire :

La Majesté royale était alors l'emblème de la divinité, le respect qu'on lui portait était absolu comme elle, et tous les acteurs du drame de la galerie des cerfs en subirent l'influence inévitable, dans chacun des rôles qu'ils eurent le fatal destin de remplir.

L'opinion la plus répandue attribue à une vengeance de l'amour blessé l'acte de Christine. Cela nous paraît une erreur évidente. L'histoire sérieuse ne se contente pas de vagues appréciations, il lui faut des preuves ; et la preuve de relations coupables entre Christine et Monaldeschi n'existe pas, nous ne connaissons, pour notre part, aucun document *authentique* venant donner le moindre fondement à cette assertion si généralement accueillie comme une vérité incontestable.

La reine de Suède a été, au point de vue des mœurs, l'objet d'attaques violentes dans une quantité de libelles indignes, trop facilement accueillis par la crédulité publique : sans entrer plus avant dans ce sujet délicat, nous dirons que ni en Suède, ni à Rome, où elle a vécu si longtemps[1], ni en France, où les occasions de mal faire

1. « ... Au reste, tout le temps qu'elle a vécu à Rome a été si exempt du soupçon du côté de la débauche et du libertinage, que ceux qui y vont, ou qui y vivent quasi dans la seule vuë d'épier les intrigues

ne lui auraient pas manqué si tel avait été son bon plaisir[1], nous ne rencontrons des *preuves* de ce débordement moral dont on l'a accusée.

Elle-même s'est toujours défendue avec énergie contre ces attaques malveillantes; elle dit dans les mémoires de sa vie qu'elle dédie à Dieu : « ... Vous savez, quoi qu'en puisse dire la médisance, que je suis incapable de toutes les impostures dont on a voulu noircir ma vie. »

L'hypothèse romanesque écartée, nous chercherons ailleurs les causes du meurtre de Monaldeschi et nous pourrons, sans trop d'invraisemblance, les rencontrer dans les intrigues de toute sorte dont Christine s'était entourée. Voici la traduction d'une *lettre inédite* qui semble donner un certain poids à l'opinion que nous émettons; elle fut écrite peu de jours après l'événement par Ercole Manzieri, chargé d'affaires du duc de Modène près la Cour de France, et adressée par lui à son gouvernement[2] :

« Paris, 16 novembre 1657.

« Il s'est passé, samedi dernier, à Fontainebleau,

de cette grande ville, n'ont pu aucunement fournir des mémoires véritables pour avancer ce qui a été écrit contre elle. » (Arckenholtz, t. Ier, préface.)

1. « Rien ne parut en Christine de contraire à l'honneur, je veux dire à cet honneur qui dépend de la chasteté, et si elle s'était laissée entamer sur ce chapitre, les charitables gens de la Cour n'auraient pas manqué de le publier. » (Mme de Motteville, *Mémoires*. Édit. Charpentier, Paris, 1864, t. IV, p. 102.)

2. Nous devons la communication de cette pièce à M. le comte Luigi Francesco Valdrighi qui l'a copiée lui-même sur l'original existant dans les archives de la maison d'Este à Modène.

d'après l'ordre de la Reine de Suède, un événement étrange que je crois digne d'être communiqué à V. A.

« Vous aurez sans doute appris la haine qui existait entre le marquis de Monaldeschi et le comte Santinelli, gentilshommes de Sa Majesté, et qui les poussait à se perdre réciproquement auprès d'elle. Le premier ayant, paraît-il, écrit certaine lettre interceptée par le second, et dans laquelle il parlait avec peu de respect et peu d'honneur de la reine (con poco rispetto e poco honore), cette dernière l'appela devant elle. Convaincu du fait, il ne sut que se jeter aux pieds de S. M. en lui demandant pardon, mais toute espérance lui fut refusée et on lui ordonna de se préparer à la mort. Il lui fut accordé deux heures pour se confesser. Conduit ensuite dans la galerie des cerfs du palais, il y fut poignardé par Santinelli lui-même.

« La Cour a appris cette action avec horreur, et le Cardinal auquel la Reine l'avait annoncé, envoya l'abbé Ondedei à Fontainebleau pour lui conseiller de ne pas avouer les ordres qu'elle avait donnés pour la mort de Monaldeschi, mais pour son honneur d'en charger Santinelli en renvoyant ce dernier au loin, sans perte de temps. On dit pour excuser la Reine que *ledit Monaldeschi entretenait commerce avec les Espagnols et leur révélait les affaires de S. M.* »

L'ordre de mort donné contre Monaldeschi fut soutenu par Christine comme un droit indiscutable résultant pour elle de sa qualité de souveraine, *ayant pleine et entière justice sur ses commensaux et domestiques.* La question posée au point de vue du droit fut traitée dans

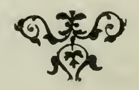
ce sens par plusieurs savants de l'époque : Leibnitz, entre autres, composa un long mémoire dans lequel il soutient la légalité de l'acte commis par la reine de Suède.

Pour nous, qui avons à juger les faits au seul point de vue des principes de morale qui, de tout temps, ont dû servir de règle aux actions humaines, nous n'hésitons pas à condamner de la manière la plus absolue l'action de Christine : en faisant tuer, sans autres conseils que ceux de sa haine, le marquis de Monaldeschi, elle a commis un crime dont elle est responsable devant l'histoire, et, quelles que soient les causes qui ont armé sa main vengeresse, le souvenir de ce malheureux égorgé lâchement et sans pitié planera toujours sur la mémoire de la reine de Suède, comme le châtiment mérité d'un épouvantable forfait.

Après l'événement dont nous venons de raconter les détails, Christine continua de séjourner à Fontainebleau et ne vint à Paris que le 24 février suivant (1658). Elle fut reçue froidement à la Cour, la Reine mère surtout ne put dissimuler l'aversion qu'elle lui inspirait, et elle quitta la France au commencement du mois de mars, peu satisfaite de l'accueil qu'elle y avait rencontré. Elle s'embarqua à Toulon et arriva à Rome le 14 mai.

Christine de Suède mourut dans cette ville le 9/19 avril 1689 à l'âge de 63 ans.

Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Pierre au Vatican.



Par une matinée du mois de juin 1833, il se passait dans l'église d'Avon une scène étrange : près de la grande porte, à droite, sous le bénitier, les dalles étaient enlevées, on avait pratiqué une excavation profonde, et de nombreux ossements humains étaient rangés symétriquement sur les bancs en bois avoisinants.

Un personnage, qu'à sa tournure on reconnaissait facilement pour un étranger, paraissait occupé à rechercher parmi ces pauvres restes, les éléments nécessaires à la reconstruction d'un squelette homogène, de façon à pouvoir en établir l'identité.

Son attention paraissait surtout fixée sur trois crânes bien conservés, mis de côté avec soin.

L'un d'eux offrait une particularité assez curieuse, et qui était l'objet d'un examen spécial du personnage en question : sur le sommet de l'os frontal existait une forte entaille faite avant la mort, et résultant d'un coup d'arme tranchante assené vigoureusement. Cette découverte paraissait ravir d'aise le chercheur, qui rencontrait là bien évidemment l'un des éléments qu'il désirait rencontrer.

On venait, en effet, de fouiller la place indiquée par le père Lebel, comme ayant servi de sépulture au marquis de Monaldeschi à la suite du drame du 10 novembre 1657 ; voici comment ce fait s'était produit :

Pendant le courant du mois de mai de cette année, un étranger s'était présenté au maire d'Avon en lui disant qu'occupé de recherches historiques, il avait le plus grand désir de s'assurer si le corps du marquis de Monaldeschi se trouvait bien à la place indiquée dans la relation du supérieur des frères de la Trinité, et qu'il demandait l'autorisation de faire exécuter les fouilles nécessaires; que non seulement il supporterait les frais occasionnés par ces recherches, mais encore qu'il offrirait à la commune d'Avon une somme d'une certaine importance. On prétend même, sans toutefois que la preuve en soit fournie, qu'il s'agissait de l'achat du corps de Monaldeschi dans le cas où on le découvrirait.

La commune d'Avon n'était pas riche, le brave homme de maire vit l'occasion de lui procurer un bénéfice dont elle avait bon besoin, et sans s'inquiéter autrement de la légalité, l'autorisation fut accordée.

Jour fut pris, un maçon, adjoint au maire, se chargea de faire les fouilles ; on enleva la misérable pierre tombale placée sous le bénitier, et les recherches commencèrent.

Après avoir creusé profondément, on trouva des ossements humains, mais on s'aperçut bien vite qu'ils avaient appartenu à des corps différents et qu'on rencontrait plutôt un ossuaire qu'une sépulture distincte et séparée; toutefois, le crâne dont nous avons parlé plus haut, marqué d'une forte entaille sur l'os frontal, portait la trace indiscutable de son origine, c'était bien celui du marquis de Monaldeschi, ces paroles du père Lebel en faisaient foi :

« *Un autre luy donna un coup sur le haut de la teste qui luy emporta de l'os.* »

On en était là des recherches, lorsqu'un événement imprévu vint y mettre fin : le Parquet de Fontainebleau ayant appris ce qui se passait, avait envoyé à la hâte un agent sur les lieux, avec l'ordre de suspendre immédiatement l'opération commencée, et mandant le maire d'Avon auprès du procureur du roi, pour y rendre compte de sa conduite.

Il y avait violation flagrante de la loi ; le pauvre maire[1], excellent et honnête homme du reste, fut tancé sévèrement et renvoyé sans autre ennui à ses fonctions.

L'étranger, cause de la mésaventure, quitta Avon en laissant une légère indemnité pécuniaire, et toutes choses furent remises en leur place comme devant.

Ce fut l'année suivante qu'on ajouta sur l'emplacement où fut enterré le marquis de Monaldeschi, et à côté de la pierre tombale primitive, celle qu'on y voit aujourd'hui[2].

1. Le maire était M. Jean Barbarin. Sa jeune fille avait assisté à cette scène; elle habite Avon, et nous tenons d'elle-même tous ces détails qui nous ont été confirmés par plusieurs habitants.

2. Voir planche 2, p. 48.




A. Quantin imprimeur
r. S. Benoit. 7. à Paris.

